42e ANNÉE (5e SÉRIE) — N° 29 — 16 JUILLET 1925

L'AMI DU CLERGÉ

Revue de toutes les Questions Ecclésiastiques

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, PRÉDICATION
JURISPRUDENCE CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE

Publié avec l'Imprimatur de Mgr l'Évêque de Langres. — Paraît à Langres tous les jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

Toutes les lettres doivent être adressées à : M. le Directeur de L'AMI DU CLERGÉ, à Langres (Hte-Marne).

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL :

FRANCE et COLONIES FRANÇAISES	Édition complète	18 fr.	ÉTRANGER	Édition complète	23 fr.
	Édition partielle	12 fr.		Édition partielle	17 fr.

L'édition **complète** comprend la *Doctrine* et la *Prédication ;* l'édition **partielle** n'a pas la *Prédication.*
On n'accepte pas d'abonnements de moins d'un an, ni d'abonnements à la *Prédication* sans la *Doctrine.*
Tous les nouveaux abonnements partent du *1er Janvier* de l'année en cours.
Les abonnés de France et des Colonies reçoivent gratuitement la *Jurisprudence ;* pour l'Etranger elle coûte 2 fr. 50

Les annonces sont reçues exclusivement chez M. Marcel Leguerney, 15, rue Vivienne, Paris 2e.

Chèques postaux : Nancy, 21.88

SOMMAIRE

DOCTRINE

Causerie de l'AMI sur les « Revues. » — I. Les protestants en France au XVIIe siècle, 449. — II. La Révocation de l'Edit de Nantes. Comment S. François de Sales entendait un édit de révocation, 451. — III. Les suites de la Révocation : sous Louis XIV, 453. — IV. Sous Louis XV, 454. — V. Sous Louis XVI : l'Edit de 1787, 455. — VI. Sous la Révolution : triomphe, puis effondrement (en 1793-1794) du protestantisme, 457. — VII. France et Rome, 459 ; Ronsard ; Xénophon et la guerre moderne ; mobilisation industrielle, 460 ; azote et chimie ; Maçonnerie et lois laïques ; Manning ; Première Communion et Jubilé ; sens de la liturgie, 461 ; coups d'Etat et civils ; Louis XIII ; valeur humaine des Saints, 462.

L' « Ami du Clergé » et les livres. — Comptes rendus bibliographiques : Cristiani, Georges, Jacques d'Ars, P. Marie-Alphonse, 463 ; P. Coulet, André Godard, Albert Valensin, 464.

PRÉDICATION

Instructions sur la Sainte Eucharistie. — XI. La foi des chrétiens à la Présence réelle, 369.

Pour la fête de sainte Anne. — Le rôle de la mère près de ses fils, 372.

Les Saints de la vieille France. — VII. S. Aignan, évêque d'Orléans, 374. — VIII. S. Loup de Troyes, 376. — IX. S. Germain d'Auxerre, 378.

Sujets de circonstance. — Bénédiction d'un Chemin de Croix, 380. — Pour la vêture d'une religieuse, 383.

PETIT COURRIER

Q. — L'*Ami* pourrait-il m'indiquer les sources d'un travail à faire sur l'enseignement libre depuis 1800 ?

R. — Gossot, *Essai critique sur l'histoire de l'enseignement en France*, 10 f., Téqui ; — un chapitre sur l'enseignement libre dans Weill, *Histoire de l'Enseignement secondaire en France 1802-1920*, Payot, 7 f. 50 ; — des livres comme Mgr Baudrillart, *Vingt-six Congrès pédagogiques 1882-1912*, ou Mgr Baunard, *Vingt années de rectorat*, de Gigord ; — ou des monographies ou travaux de circonstance analysés ici quand ils paraissent.

Q. — Quels ouvrages consulter pour une conférence sur « le contrat de travail et spécialement le juste salaire » ?

R. — L'encyclique *Rerum novarum* et le *Commentaire pratique* qu'en a publié naguère l'Action populaire, in-12 de 184 p., 6 f. 50, Paris, Editions *Spes ;* — chez Gabalda, les *Semaines sociales de France*, 1905, 1911 (surtout), 1912 et 1919 ; — Ch. Gide, *Principes d'économie politique*, 13e édit. 1911, in-12 de VII-682 p., Paris, Larose et Tenin ; — Antoine et du Passage, *Cours d'économie sociale*, 6e édit. 1921, in-8 de X-766 p., 25 f., Paris, Alcan ; — Valère Fallon, *Principes d'économie sociale*, in-8 de XVI-444 p., 10 f., Bruges, Ch. Beyaert (1924) : doctrine solide, fouillée, et très riche bibliographie.

Une édition de la *Rerum novarum* pour cercles d'études a été publiée par la Société d'études religieuses, franco 1 f. 15, Paris, 222, faubourg Saint-Honoré.

Q. — Voudriez-vous m'indiquer quelques livres intéressants, traitant les sujets pour retraite ecclésiastique de 5 à 8 jours ? J'ai déjà Letourneau, *Guide du prêtre dans ses retraites annuelles* (6 f., Paris, Gabalda), et *Le prêtre en retraite*, par un Rédemptoriste.

R. — Voir, en ce genre, la *Retraite* de Mgr Hedley, in-12, 9 f., Lethielleux ; — Gibbons, *L'ambassadeur du Christ*, in-12, 8 f., ibid. ; — Mgr Gouraud, *Directoire de vie sacerdotale*, in-16 de 312 p., 7 f., Beauchesne ; — Planus, *Le Prêtre*, 3 vol. in-12 à 4 f. 50 l'un, de Gigord ; — Gonon, *La Halte sacerdotale, 12 Retraites du mois*, in-

VINS fins livrés par Maison 1er ordre, recommandée clergé, depuis la pièce 218 fr. fût neuf compris *franco* tous frais, échant[on] 1 fr. **259 fr.**
Ecrire : Veuve GUILLAUME ROGER, vins, NARBONNE.

EMILE BAUMANN
(Grand Prix Balzac 1922)

SAINT PAUL

« Ces lignes expriment l'enthousiasme débordant qui, du cœur de l'Apôtre, a envahi l'âme de l'historien. »
J. GUIRAUD *(La Croix)*.

GRASSET 8.25

VITRAUX D'ART
Charles CHAMPIGNEULLE
96, rue N.-D.-des-Champs, PARIS (VI[e])
REPRÉSENTANT. MAQUETTES, CATALOGUES SUR DEMANDE

LISEZ CECI M[me] L. MARQUIS, directrice de l'Intermédiaire catholique de Besançon et de Genève, fondé en 1884, 2, rue Péclet, à BESANÇON, se recommande tout spécialement aux lecteurs de l'*Ami du Clergé* pour leurs achats en **Montres, Pendules, Bijouterie et Orfèvrerie.** Ils peuvent s'y adresser en toute confiance. Demander catalogues franco. Articles spéciaux pour 1[res] Communions : Chapelets, Médailles, etc. — Prix avantageux.
R. C. Besançon 1.552

Notre Nom sur un INSTRUMENT DE MUSIQUE
constitue une garantie absolue
J. Thibouville-Lamy & Cie
68 *bis* à 72, rue Réaumur, PARIS
*La plus importante Manufacture d'*INSTRUMENTS DE MUSIQUE *du Monde*
Fondée en 1790
Fournisseurs de l'Armée et du Conservatoire National de Musique de Paris des missions Étrangères et des Congrégations
Demander catalogue et conditions confidentielles accordées aux Membres du Clergé
R.C. Seine N° 50.826

VITTEL
STATION DES ARTHRITIQUES
25 MAI - 25 SEPTEMBRE
Réduction à MM. les Ecclésiastiques

Aux FUMEURS

Vous pouvez vaincre l'habitude de fumer en trois jours, améliorer votre santé et prolonger votre vie. Plus de troubles d'estomac, plus de mauvaise haleine, plus de faiblesse de cœur. Recouvrez votre vigueur, calmez vos nerfs, éclaircissez votre vue et développez votre force mentale. Que vous fumiez la cigarette, le cigare, la pipe ou que vous prisiez, demandez mon livre si intéressant pour tous les fumeurs. Il vaut son pesant d'or. Envoi gratis.
E. J. WOODS, Ltd. 167, Strand (168. T. C.) Londres, W. C. 2.

LOURDES. Hôtel Saint-Raphaël
Quai Saint-Jean, Boulevard de la Grotte,
V. BRUNIS, propriétaire. A proximité des Sanctuaires.
Chambres au rez-de-chaussée. — Prix modérés.

VIN DE CHASSAING
TONIQUE et BI-DIGESTIF
CONTRE LES
DIGESTIONS DIFFICILES
PARIS, 6, Rue de la Tacherie, *et Pharmacies.*

Téléphone 2-44 BREST (R. C. Brest n° 783713)

Cloches d'Eglises
BOURDONS, CARILLONS,
MONTURES tous Systèmes
Beffroi en Fer et en Bois,
dix ans de garantie.
Mise en volée des
Cloches par l'Electricité.
Société Anonyme des Etabts
MAURICE GRIPON
Anc. Maison BRIENS 1804
61, rue Yves-Collet
BREST (Finistère).

VINS DE MESSE
CAVES DES PRÉMONTRÉS
S'adresser à M. YVRARD
Abbaye St-Michel-de-Frigolet, par Tarascon (Bouches-du-Rhône).

VITRAUX D'ART RELIGIEUX
GEORGES JANIN, peintre-verrier
près l'église St-Pierre à NANCY (Meurthe-et-Moselle)
La plus importante MAISON de la Région de l'Est.
Fondée en 1835
Agréée par la Commission des Monuments historiques,
— par la Coopérative de Reconstruction des Eglises.
Fournisseur des Missions Etrangères — Etudes sans frais —

LIBRAIRIE René GIARD 2 Rue Royale LILLE
ACHÈTE au maximum de leur valeur toutes bibliothèques & lots de livres de théologie, philosophie, littérature, etc. fins d'éditions.

GRANDE NOUVEAUTÉ : **La Vitre chimiq.** perfectionnée, inusable, tirage illimité garanti.
Prix réduits. A la P. H., chez Curé de Teloché (Sarthe).

ASTHME
Remède Souverain **ESPIC**
Cigarettes ou Poudre
R. C. Seine 32.677. Signat. J. ESPIC sur chaque cigarette

Cave Coopérative de Gaillac (Tarn)
Association de 500 propriétaires, non négociants, préparant et vendant exclusivement les vins des meilleurs crus qu'ils récoltent dans le Vignoble Gaillacois délimité.

ŒUVRE DES VINS DE MESSE
FONDÉE EN 1903
Avec l'autorisation de Monseigneur l'Archevêque d'Albi, et sous le patronage du clergé de Gaillac.
Fournit : Une nombreuse clientèle ecclésiastique en France, à l'Etranger et dans les Missions catholiques.
S'adresser au : Délégué Spécial : M. Pierre BERTRAND, Propriétaire, Viticulteur, Sous-Directeur de la Cave Coopérative de Gaillac.
Des certificats d'origine et de pureté sont joints à toutes les factures.

LANGRES. — Imprimerie de L'AMI DU CLERGÉ

42e ANNÉE (5e SÉRIE) — N° 29 — 16 JUILLET 1925

L'AMI DU CLERGÉ

Revue de toutes les Questions Ecclésiastiques

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, PRÉDICATION
JURISPRUDENCE CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE

Publié avec l'Imprimatur de Mgr l'Évêque de Langres. — Paraît à Langres tous les jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

Toutes les lettres doivent être adressées à : M. le Directeur de L'AMI DU CLERGÉ, à Langres (Hte-Marne).

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL :

FRANCE et COLONIES FRANÇAISES	Édition complète . . . . . 18 fr.	ÉTRANGER	Édition complète . . . . . 23 fr.
	Édition partielle . . . . . 12 fr.		Édition partielle . . . . . 17 fr.

L'édition **complète** comprend la *Doctrine* et la *Prédication ;* l'édition **partielle** n'a pas la *Prédication.*
On n'accepte pas d'abonnements de moins d'un an, ni d'abonnements à la *Prédication* sans la *Doctrine.*
Tous les nouveaux abonnements partent du *1er Janvier* de l'année en cours.
Les abonnés de France et des Colonies reçoivent gratuitement la *Jurisprudence ;* pour l'Etranger elle coûte 2 fr. 50

Les annonces sont reçues exclusivement chez M. Marcel Leguerney, 15, rue Vivienne, Paris 2e.

Chèques postaux : Nancy, 21.88

SOMMAIRE

DOCTRINE

Causerie de l'AMI sur les « Revues. » — I. Les protestants en France au XVIIe siècle, 449. — II. La Révocation de l'Edit de Nantes. Comment S. François de Sales entendait un édit de révocation, 451. — III. Les suites de la Révocation : sous Louis XIV, 453. — IV. Sous Louis XV, 454. — V. Sous Louis XVI : l'Edit de 1787, 455. — VI. Sous la Révolution : triomphe, puis effondrement (en 1793-1794) du protestantisme, 457. — VII. France et Rome, 459 ; Ronsard ; Xénophon et la guerre moderne ; mobilisation industrielle, 460 ; azote et chimie ; Maçonnerie et lois laïques ; Manning ; Première Communion et Jubilé ; sens de la liturgie, 461 ; coups d'Etat et civils ; Louis XIII ; valeur humaine des Saints, 462.

L' « Ami du Clergé » et les livres. — Comptes rendus bibliographiques : Cristiani, Georges, Jacques d'Ars, P. Marie-Alphonse, 463 ; P. Coulet, André Godard, Albert Valensin, 464.

PRÉDICATION

Instructions sur la Sainte Eucharistie. — XI. La foi des chrétiens à la Présence réelle, 369.

Pour la fête de sainte Anne. — Le rôle de la mère près de ses fils, 372.

Les Saints de la vieille France. — VII. S. Aignan, évêque d'Orléans, 374. — VIII. S. Loup de Troyes, 376. — IX. S. Germain d'Auxerre, 378.

Sujets de circonstance. — Bénédiction d'un Chemin de Croix, 380. — Pour la vêture d'une religieuse, 383.

PETIT COURRIER

Q. — L'*Ami* pourrait-il m'indiquer les sources d'un travail à faire sur l'enseignement libre depuis 1800 ?

R. — Gossot, *Essai critique sur l'histoire de l'enseignement en France*, 10 f., Téqui ; — un chapitre sur l'enseignement libre dans Weill, *Histoire de l'Enseignement secondaire en France 1802-1920*, Payot, 7 f. 50 ; — des livres comme Mgr Baudrillart, *Vingt-six Congrès pédagogiques 1882-1912*, ou Mgr Baunard, *Vingt années de rectorat*, de Gigord ; — ou des monographies ou travaux de circonstance analysés ici quand ils paraissent.

Q. — Quels ouvrages consulter pour une conférence sur « le contrat de travail et spécialement le juste salaire » ?

R. — L'encyclique *Rerum novarum* et le *Commentaire pratique* qu'en a publié naguère l'Action populaire, in-12 de 184 p., 6 f. 50, Paris, Editions *Spes ;* — chez Gabalda, les *Semaines sociales de France*, 1905, 1911 (surtout), 1912 et 1919 ; — Ch. Gide, *Principes d'économie politique*, 13e édit. 1911, in-12 de VII-682 p., Paris, Larose et Tenin ; — Antoine et du Passage, *Cours d'économie sociale*, 6e édit. 1921, in-8 de X-766 p., 25 f., Paris, Alcan ; — Valère Fallon, *Principes d'économie sociale*, in-8 de XVI-444 p., 10 f., Bruges, Ch. Beyaert (1924) : doctrine solide, fouillée, et très riche bibliographie.

Une édition de la *Rerum novarum* pour cercles d'études a été publiée par la Société d'études religieuses, franco 1 f. 15, Paris, 222, faubourg Saint-Honoré.

Q. — Voudriez-vous m'indiquer quelques livres intéressants, traitant les sujets pour retraite ecclésiastique de 5 à 8 jours ? J'ai déjà Letourneau, *Guide du prêtre dans ses retraites annuelles* (6 f., Paris, Gabalda), et *Le prêtre en retraite*, par un Rédemptoriste.

R. — Voir, en ce genre, la *Retraite* de Mgr Hedley, in-12, 9 f., Lethielleux ; — Gibbons, *L'ambassadeur du Christ*, in-12, 8 f., ibid. ; — Mgr Gouraud, *Directoire de vie sacerdotale*, in-16 de 312 p., 7 f., Beauchesne ; — Planus, *Le Prêtre*, 3 vol. in-12 à 4 f. 50 l'un, de Gigord ; — Gonon, *La Halte sacerdotale, 12 Retraites du mois*, in-

16, 8 f., Libr. du Sacré-Cœur, 6, place Bellecour, Lyon ; — *Retraite de dix jours pour les prêtres,* par un Père de la Cie de Jésus, 4e édit. 1923, un vol. in-8 (55 méditations de 2 pages, en feuilles détachées), franco 6 f., Hippolyte Costes, 1, place Ste-Scarbes, à Toulouse ; — Bouchage, *Retraite sacerdotale,* in-12, 5 f., Beauchesne ; — Bouvier, *Règles de la perfection sacerdotale,* in-8, 3 f. 50, ibid. ; — Tissot, *Discours et notes de retraites ecclés.,* in-8, 5 f., ibid. ; — Millet, *Jésus vivant dans le prêtre,* in-12, 7 f. 50, Téqui ; — Grimal, *Avec Jésus formant ses prêtres,* 2 vol., Vitte (étudié ici cette année) ; — du même, *Le sacerdoce et le sacrifice de N.-S. J.-C.,* in-8, Beauchesne ; — etc.

Q. — J'ai à traiter la conférence suivante : « La croyance à l'Assomption corporelle de la T. S. Vierge est-elle seulement une opinion pieuse et probable ? ou bien une vérité certaine ? ou même a-t-elle tous les titres requis pour prendre rang parmi les dogmes de l'Eglise ? » Quels auteurs consulter ?

R. — Dom Renaudin, *La doctrine de l'Assomption de la T. S. Vierge, Sa définibilité comme dogme de foi divine catholique,* 1 vol. gr. in-8 de 321 p., Paris, Téqui (c'est le traité le plus complet) ; — Ernst, *Die leibliche Himmelfahrt Mariä,* in-8 de 64 p., Ratisbonne 1921 (défavorable) ; — Godts, *Définibilité dogmatique de l'Assomption corporelle de la T. S. Vierge,* in-8 de 102 p., Esschen 1924 (réfutation d'Ernst) ; — G. Mattiussi, *L'Assunzione corporea della Vergine Madre di Dio nel dogma cattolico,* in-12 de 395 p., Ferrari, Milan 1924 ; — Terrien, *La Mère de Dieu,* t. I, liv. 8, Paris, Lethielleux ; — Campana, *Marie dans le dogme cath.,* t. II, q. V, Cardeilhac-Soubiron, Montréjeau 1913.

A trouver d'occasion : Vaccari, *De corporea Deiparæ assumptione in cœlum,* in-8 de 485 p., Rome 1869 ; — Lana, trad. Chevalier, *La Résurrection et l'Assomption... de la T. S. Vierge,* in-8, Dijon 1885.

Dans les *Etudes* du 5 août 1923, le P. A. d'Alès a fait un compte rendu détaillé de travaux espagnols récents.

Q. — Pourriez-vous m'indiquer une bonne Vie populaire de Du Guesclin ?

R. — Prenez le *Du Guesclin* de L. Ville, gr. in-8 de 220 p., illustré, 6 f., Paris, Tolra : superbe. Il y avait autrefois un chapitre dans *La France héroïque* de B. Bouniol, qu'on a eu bien tort de laisser épuiser et qui n'aurait pas vieilli pourtant. Il y a eu aussi jadis le *Du Guesclin* de Siméon Luce, épuisé aussi, et qui d'ailleurs s'adressait surtout aux érudits.

Q. — Où sont éditées maintenant *La Sainte Famille* et *La Semaine du serviteur de Marie,* dont les bureaux étaient autrefois à Antony (Seine) ?

R. — Demandez à Paris, boulev. Montparnasse, 168.

Courts Entretiens sur les Evangiles du Dimanche, *à l'usage des Œuvres de jeunesse,* par l'abbé de Martrin-Donos, archiprêtre des Sables-d'Olonne. — In-12 de 236 p., 5 f. — Paris, Haton.

Ce livre a été écrit pour aider les prêtres à répondre au vœu formulé par le dernier Congrès de l'Evangile : que chaque réunion de catéchisme de persévérance, de patronage, de toute œuvre catholique, comporte la lecture d'une page de l'Evangile avec commentaire approprié.

Les bons livres en ce genre ne manquent pas. Peut-être les trouve-t-on parfois un peu impersonnels. Ils ont été écrits pour tout le monde. Celui-ci a l'avantage d'avoir été composé pour un auditoire de *jeunesse,* et par un prêtre qui a passé trente années de sa vie dans l'éducation et les œuvres de jeunesse. Il réalise ainsi à merveille les deux conditions de l'éloquence, qui sont : la 1re, de dire quelque chose, et la 2e, de le dire *à quelqu'un.* Celle-ci est d'une réalisation certainement plus rare que la première. M. de Martrin-Donos a écrit, non pas pour n'importe quel auditoire, mais pour un jeune auditoire, comme l'indique son sous-titre et comme ses lecteurs auront vite fait de le constater.

Histoire des commencements de la Religion chrétienne, par un Professeur agrégé de l'Université. — Un vol. in-12 de 360 p., cartonné, 7 f. 50. — Tours, Mame (1925).

Cette « histoire » est en réalité une Synopse des textes évangéliques disposés chronologiquement, auxquels l'auteur ajoute le texte des Actes et quelques indications personnelles relatives aux lieu et date de composition des écrits du Nouveau Testament. Pour plus de clarté, on a divisé en plusieurs parties ou épisodes les récits sacrés. Deux courts appendices rappellent les noms des saints les plus connus, et le rôle des catholiques dans les Lettres, les Sciences et les Arts.

Louis Lenoir, *jésuite, aumônier militaire 1914-1918,* par Georges Guitton. — In-12 de 176 p., 4 f. 50. — Paris, Editions *Spes.*

On se rappelle le succès extraordinaire de la grande Vie du P. Lenoir parue il y a trois ans (*Ami* 1922, p. 572-3). C'est bien la plus belle Vie d'aumônier militaire que nous ayons eue, avec celle du P. Limagne, qui a été publiée depuis et dont un de nos collaborateurs doit parler prochainement. C'est un incomparable tableau d'influence sacerdotale. L'auteur lui-même, le P. Guitton, nous en donne aujourd'hui une édition fort abrégée. C'est d'une bonne pensée assurément qu'il s'est inspiré. Mais tous les lecteurs de la petite édition s'empresseront de recourir à l'édition complète. Pour nous, loin de souhaiter une édition abrégée, nous trouvions au contraire que le P. Guitton avait glissé trop rapidement sur les années que le P. Lenoir vécut « dans le civil », sur ses années d'éducateur. Car déjà dans le civil, au collège, non moins qu'à l'armée, il s'était révélé « preneur d'âmes » incomparable ; et ce que nous en disait le P. Guitton nous laissait entrevoir qu'il y avait là matière non pas pour une édition abrégée, mais pour un volume nouveau qui n'aurait pas été moins riche de données apostoliques que le tableau de l'aumônerie militaire du Père. Mais ce volume nouveau, nous ne désespérons pas de le lire un jour.

Les Elites sociales et le Sacerdoce, par le P. Le Floch, Supérieur du Séminaire Français de Rome. — Plaquette in-12 de 42 p., 1 f. — Paris, Téqui.

Réédition d'une brochure parue au lendemain de la guerre et dont le titre dit très clairement le sujet : raisons qui détournent du sacerdoce les classes dirigeantes, raisons qui ne sont pas toutes également mauvaises : il y en a qui sont franchement odieuses, mais très souvent aussi d'autres qui se colorent d'apparences spécieuses, pieuses même (notions inexactes et outrées du sacerdoce et de la vocation sacerdotale : pages à méditer partout) ; règles et directions à suivre ; concours actif des parents ; résultats heureux qu'il faut en espérer pour les familles elles-mêmes, puis pour l'Eglise et la société...

Fabiola, par le cardinal Wiseman. — **Le Trésor de l'Abbaye,** par Raoul de Navery. — Vol. in-12 de 260 p., cartonnage orange, à 3 f. 50. — Paris, Gautier et Languereau.

Deux nouveaux volumes de la Collection Familia. Aucune réimpression ne pouvait nous être plus agréable que celle du chef-d'œuvre de Wiseman. Jadis, aux jours lointains de notre adolescence, il n'était pas un séminariste ou collégien de douze ans qui n'eût dévoré *Fabiola.* On nous dit, aujourd'hui, que ces temps sont bien changés. On a eu tort de ne pas arrêter cette

(Voir la suite p. 170.)

LAMPES BELGICA

EN TOUTES FORMES ET CATÉGORIES

Sphériques-Flammes-Tubes-Poires
Mono et 1/2 Watt en verre clair
bleu ou opalin

LAMPES-PROJECTIONS ET T. S. F.

Garanties de premier choix

Vous les trouverez au prix de gros à la Société
FRANCO-BELGE des LAMPES BELGICA, 110, avenue Philippe-Auguste, PARIS (XIe)

FONDERIE SPÉCIALE DE CLOCHES Ancienne Maison Chambon-Durand
Georges RONAT, successeur, Route de Paris, CHALETTE (Loiret)

Maison fondée en 1860 R. C. Montargis 3.310

Bourdons, carillons, montures en tous genres, coussinets tourillons de tous systèmes. — Fournitures d'accessoires. — Sonnerie automatique par l'électricité. — Restauration de cloches fêlées, par le procédé **Chambon**, 10 ans de garantie, accords et tons très exacts. — Métaux de 1er choix. — Livraison rapide. — Références de tout 1er ordre. — Prix modérés.

AUBANEL Fils aîné, éditeur, 15, place des Etudes, AVIGNON, France. Tout ce qui concerne la confection et la vente du livre. — *Renseignements gratuits.* — Bien préciser nom et adresse. — R. C. 6498.

Si vous désirez installer une **Sonnerie Electrique de Cloches,** le système le plus simple, le meilleur marché et du fonctionnement le plus sûr, veuillez vous adresser aux **Ateliers de Construction REISS et BACH,** Ingénieurs à Metz,
3, Rue de Verdun. Téléphone 150

ENGRAIS DEROME
BAVAY (Nord)
Registre du Commce d'Avesnes-s-Helpe. N° inscript. 2625

CONSTIPATION
Guérie par la
Poudre Laxative de Vichy
du Dr L. SOULIGOUX
Très agréable. — Effet certain.
PARIS, 6, Rue de la Tacherie *et Pharmacies.*

HARMONIUMS ALEXANDRE ROUSSEAU
Modèles d'Eglises, clavier transpositeur.
Modèles portatifs pour écoles et missions.
Mon fse en 1840. Médaille d'or Exposit Univle 1900. — R. C. Seine 47.805
GILBERT. — 115-113, RUE DE VAUGIRARD, PARIS — Succle : 1, RUE MADAME (St-SULPICE)

PIANOS GILBERT à cordes croisées

GAUDRAP & Co
MAISON RECOMMANDÉE 21, Rue Borie, 21 — BORDEAUX —
Monopoles { « Graves des Rois de Gascogne » ¾ sec. « Moulis-Claret », Bordeaux rouge très fin.
Vin blanc de Messe **Sainte Croix du Mont** (vin liturgique légitime).
— *Envoi gratis du Catalogue sur simple demande* —
R. C. Bordeaux 18.250 A.

CIERGES & BOUGIES D'EGLISES R. C. Romans 1.187
BOUGIES, CIERGES et SOUCHES en **STEARINE PURE** jusqu'au calibre 16.
Franco à partir de 50 fr. Régie en plus.
Renseignements, prix courant général sur demande
MOUTINOT & Cie. — Mon fondée en 1880. — St-RAMBERT-D'ALBON (Drôme)

ASTHMATIQUE GUÉRI *en 1 MOIS*
contre toute espérance, indique Méthode gratis
Ecr. : B. DALICHOUX, 27, rue V. Hugo, BOIS-COLOMBES (Seine).

Aux FUMEURS

Vous pouvez vaincre l'habitude de fumer en trois jours, améliorer votre santé et prolonger votre vie. Plus de troubles d'estomac, plus de mauvaise haleine, plus de faiblesse de cœur. Recouvrez votre vigueur, calmez vos nerfs, éclaircissez votre vue et développez votre force mentale. Que vous fumiez la cigarette, le cigare, la pipe ou que vous prisiez, demandez mon livre si intéressant pour tous les fumeurs. Il vaut son pesant d'or. Envoi gratis.
E. J. WOODS, Ltd. 167, Strand (168. T. D.) Londres, W. C. 2.

LISEZ CECI Mme L. MARQUIS, directrice de l'Intermédiaire catholique de Besançon et de Genève, fondé en 1884, 2, rue Péclet, à BESANÇON, se recommande tout spécialement aux lecteurs de l'*Ami du Clergé* pour leurs achats en **Montres, Pendules, Bijouterie et Orfèvrerie.** Ils peuvent s'y adresser en toute confiance. Demander catalogues franco. Articles spéciaux pour 1res Communions : Chapelets, Médailles, etc. — Prix avantageux.
R. C. Besançon 1.552

MINISTÈRE DES FINANCES
(Loi du 15 Mars 1924)

Bons de la Défense Nationale

Exonérés de l'impôt général sur le Revenu et de tous les autres impôts

Bons à un an	5 %
Bons à six mois	4,50 %
Bons à trois mois	4 %
Bons à un mois	3 %

Intérêts payés d'avance
ON SOUSCRIT PARTOUT

POUR LE VIN DE MESSE
s'adresser R. C. Largentière 1.699
aux PÈRES TRAPPISTES
de N.-D. des Neiges, par LA BASTIDE (Lozère)

SANTÉ FORCE

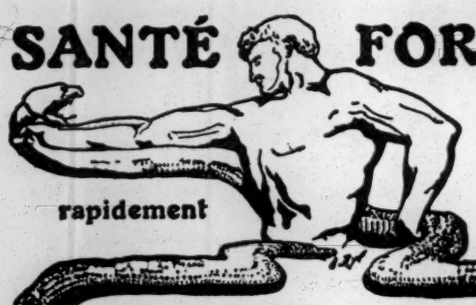

rapidement

obtenues par l'emploi du

VIN DE VIAL

Son heureuse composition

QUINA, VIANDE
LACTO-PHOSPHATE de CHAUX

En fait le plus puissant des fortifiants.

Il convient aux Convalescents, Vieillards, Femmes, Enfants et toutes personnes débiles et délicates.

VIAL Frères, Pharmaciens, LYON

Exigez partout
La LAME de RASOIR Française

ARAMIS

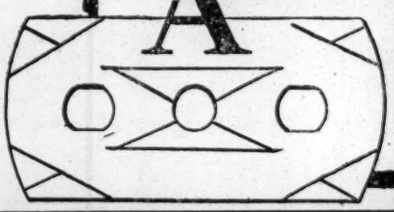

la bonne lame qui dure

La doux. 10 fr.

M. CORVILAIN
17, av. du Cᵗ-Bonnet
PARIS (16e)

HARMONIUMS en tous genres

— MAISON FONDÉE EN 1839 —

LES PETITS-FILS de Mᵒᵉ KASRIEL

6, Rue Tolain, PARIS 20e Arr. R. C. Seine 163.528

— Conditions spéciales pour Messieurs les Membres du Clergé —

« Harmoniums de Salons nouveau système à air aspiré »

Construction spéciale pour les Colonies.

VINS

fins livrés par Maison 1er ordre, recommandée clergé, depuis la pièce 218 fr. fût neuf compris *franco* tous frais, échantᵒⁿ 1 fr.

259 fr.

Ecrire : Veuve GUILLAUME ROGER, vins, NARBONNE.

VITTEL

GRANDE SOURCE

Goutte -- Gravelle -- Arthritisme

Réduction à MM. les Ecclésiastiques.

Gde Marbrerie "Ste-Jeanne d'Arc"

L. BARRAU

Lauréat de l'Ecole des Beaux-Arts Toulouse-Paris R. C. Toulouse 497 A.

29, Allée Alphonse-Peyrat, Toulouse (Hte-Garonne)

Mobilier religieux, plaques commémoratives, marbres, pierre, autels, chaires à prêcher, appuis de communion, statues, chemins de croix.

Travaux artistiques. — Prix très réduits —

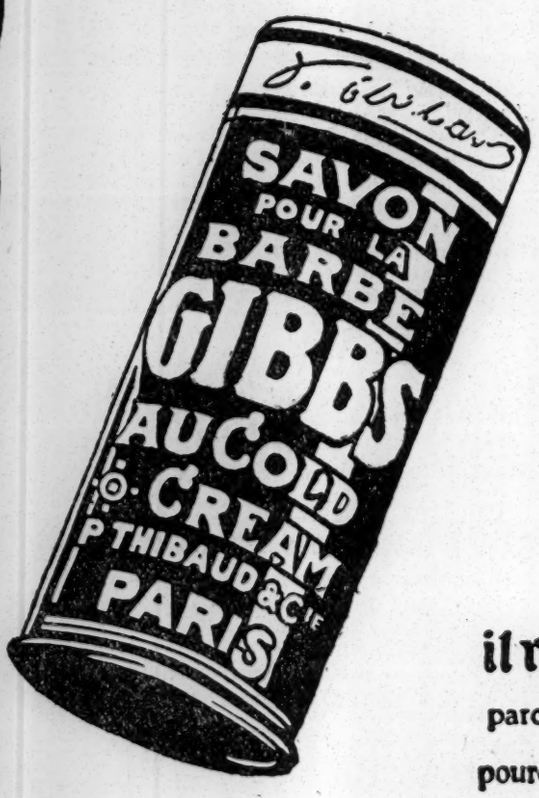

Malgré le prix élevé des **produits de tout premier ordre** entrant dans la composition du

Savon pour la barbe GIBBS

il reste le meilleur marché

parce qu'il fournit, sans irriter la peau, un pourcentage de "barbes" que ne peut donner aucune autre mixture vaguement "Savonneuse"

42e ANNÉE (5e SÉRIE) N° 29 16 JUILLET 1925

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

Causerie de l'AMI sur les "Revues"

SOMMAIRE

I. Les protestants en France au XVIIe siècle. — II. La Révocation de l'Edit de Nantes. Comment S. François de Sales entendait un édit de révocation. — III. Les suites de la Révocation : sous Louis XIV. — IV. Sous Louis XV. — V. Sous Louis XVI : l'Edit de 1787. — VI. Sous la Révolution : triomphe, puis effondrement (en 1793-1794) du protestantisme. — VII. France et Rome ; Ronsard ; Xénophon et la guerre moderne ; mobilisation industrielle ; azote et chimie ; Maçonnerie et lois laïques ; Manning ; Première Communion et Jubilé ; sens de la liturgie ; coups d'Etat et civils ; Louis XIII ; valeur humaine des Saints.

I. — M. l'abbé Dedieu, docteur ès lettres, préfet des études au Collège de Juilly, vient de donner à la *Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique*, si doctement inaugurée par Mgr Batiffol et qui n'a le tort que de s'enrichir trop lentement, une **Histoire politique des Protestants français (1715-1794)**, en 2 vol. in-12 de XV-422 et 376 p., 25 f., Paris, Gabalda. M. Dedieu nous avait donné déjà précédemment l'histoire de nos protestants au cours des trente dernières années du règne de Louis XIV, *Le rôle politique des Protestants français (1685-1715)*, ouvrage dont nos lecteurs savent le mérite exceptionnel : *Ami* 1922, p. 593-6.

L'histoire des protestants français au XVIIIe siècle, comme déjà au XVIIe, est dominée par la question de l'Edit de Nantes, puis de sa Révocation.

L'Edit de Nantes fut rendu le 15 avril 1598. Henri IV pensait par là clore l'ère des guerres de religion, inaugurée près de quarante ans auparavant par la Conjuration d'Amboise (février-mars 1560). Un cri d'indignation unanime accueillit l'Edit. Pour une fois, on vit le Pape et le Parlement de Paris s'accorder dans une commune réprobation. C'est que l'Edit octroie aux protestants, avec la liberté du culte public (à exercer non seulement là où il est déjà établi, mais de plus, dans deux localités désignées de chaque bailliage) et la jouissance de tous droits civils et politiques (y compris l'admissibilité à tous emplois), des privilèges inouïs d'ordre judiciaire, politique et militaire : constitution de Chambres spéciales (au Parlement de Paris et dans plusieurs Parlements de province) pour juger les procès des réformés, droit de tenir des assemblées périodiques (quasi des Etats Généraux) et d'avoir des délégués à la Cour (quasi des légats), droit de garder pendant huit ans (délai qui évidemment sera prolongé) des places dites de sûreté dont le roi paiera les garnisons : ils ont gardé de ce chef plus de 200 villes, dont 70 capables d'être défendues, et plusieurs (comme La Rochelle, Montpellier, Saumur) très fortes.

La loyauté d'Henri IV en cette affaire est incontestable. Il veut et il croit vraiment faire œuvre de pacification. Il escompte un mouvement de conversions chez ses anciens coreligionnaires ; et c'est pour l'activer qu'il provoque des conférences entre théologiens des deux confessions et rappelle les Jésuites (rappel qui est son œuvre personnelle, contre l'avis de tous ses conseils). Moyennant quoi l'Edit ne doit être que provisoire et fera place à des améliorations progressives.

Provisoire qui d'ailleurs aurait pu se prolonger longtemps si les protestants avaient été aussi sincères que le roi, s'ils n'avaient eu vraiment en vue que la liberté. Mais c'est bien de liberté qu'il s'agissait pour eux ! Ce qu'ils ont toujours voulu, dès l'origine, c'est la domination, et exclusive ; c'est la suppression du catholicisme. Ce sont eux qui ont imaginé pour le pouvoir temporel le *jus reformandi*, qui ont fait édicter par Charles-Quint (à la paix d'Augsbourg, 1555) l'atroce maxime : *Cujus regio, ejus religio :* tout prince qui passait au protestantisme pouvait imposer l'apostasie à tous ses sujets ; les récalcitrants ne conservaient qu'un seul droit, celui de l'exil, *beneficium flebile emigrandi*. Voilà pourquoi en France, après que la mort d'Henri II (1559) eut livré le trône à ses débiles enfants, la politique huguenote fut de mettre la main sur ceux-ci, de les élever dans le protestantisme, ou, s'ils résistaient, de les reléguer au fond d'un cloître, et de prendre eux-mêmes le pouvoir : l'essentiel était que le pouvoir fût protestant ; en vertu du *jus reformandi*, le peuple n'aurait qu'à suivre. Un instant ils crurent toucher au but, à la mort d'Henri III. Mais la conversion d'Henri IV déjoua leurs calculs. L'Edit de Nantes, après de telles ambitions, ne pouvait être pour eux qu'une maigre consolation.

Aussi, Henri IV assassiné, ils se hâtent d'exploiter les embarras de la régence et rédigent (assemblée de Saumur, 1611) un formidable plan de fédération, groupant leurs 806 *églises* (administrées par des consistoires) en *districts* que gouverneront des colloques assemblés tous les trois mois, les districts à leur tour groupés en une quinzaine de *provinces* gouvernées par des synodes

annuels, et les provinces elles-mêmes en *cercles*, pourvus d'un conseil central avec droit de convoquer des assemblées générales. Toutes ces autorités devaient être électives. C'était, en somme, installer au sein de la monarchie absolue une vraie république représentative, un Etat dans l'Etat. — « Quand le conseil (royal) eût été huguenot, dit Richelieu, il n'eût pu donner satisfaction » à pareille exigence. Le projet écarté, les huguenots recourent à des agissements qui finissent par déclencher trois nouvelles guerres de religion, la première (1621-1622) sous le ministère de Luynes (qui échoue piteusement devant Montauban, après un siège de trois mois), les deux autres sous Richelieu, en 1625 (soulèvement des protestants en Poitou et dans les Cévennes, sous la conduite de Soubise et de Rohan, soudoyés par l'or de l'Espagne), puis en 1627-1629 : prise de La Rochelle 27 octobre 1628, après un siège de onze mois. La Rochelle prise, Rohan continue à tenir la campagne dans les Cévennes, mais l'Angleterre ayant signé la paix avec la France (4 avril 1629), Rohan, réduit à ses seules forces, capitule dans Alais et demande et obtient grâce. C'est l'Edit de grâce (28 juin 1629), qui enlève aux huguenots leurs places de sûreté, leurs assemblées, leurs privilèges militaires et politiques, tout ce qui faisait d'eux un Etat dans l'Etat, et leur laisse la liberté de conscience.

C'est ce que les modernes appellent la paix d'Alais, mais qui n'est point un traité de paix proprement dite. Un roi n'a point à traiter avec ses sujets : ceci était bon pour les Valois du siècle précédent, non pour Richelieu, qui écrit, le jour même, à la reine mère : — « Le roi n'a point fait de paix avec ses sujets, mais il leur a donné grâce. » Et le souverain à son tour écrit : — « Après avoir mis en considération ce qui est du bien général de mon royaume, le soulagement de mon pauvre peuple et l'appui et protection que les alliés de cette couronne peuvent à présent attendre de moi au dehors, j'ai résolu de leur faire grâce comme à mes sujets et leur donner la vie, les biens et le libre exercice de leur religion suivant mes édits. »

C'était la fin du protestantisme politique, non la fin du protestantisme sectaire. C'était assez pour paralyser l'action militaire du parti, point pour assurer la paix publique. Les huguenots n'ont jamais entendu vivre en paix avec les catholiques. Ils ne sont plus en état de déclarer la guerre au pouvoir ; mais on ne les en voit que plus acharnés, surtout après la mort de Richelieu, à multiplier contre les catholiques les brimades, les tracasseries, les violences mêlées de sacrilèges. Des échos nous en sont restés dans les doléances que le clergé en ses assemblées présente au roi. Henri de Béthune, archevêque de Bordeaux, à l'assemblée de 1657, prend la parole au nom de ses collègues et rappelle au souverain « le grand nombre de tant de violences, d'injustices, de meurtres, de profanations de choses saintes, de sacrilèges et abominations commis dans les diocèses d'Auch, de Cahors, de Reims, de Châlons, Noyon, Boulogne, Laon et Amiens, » crimes dont font foi « des actes juridiques et authentiques des officiers mêmes de votre justice. » « Des régiments entiers d'hérétiques se sont assemblés dans les églises, ont profané les chaires, fait servir l'eau baptismale à abreuver les chevaux, fait servir les saintes huiles à des usages qu'on n'ose pas dire ; ils ont enfoncé les tabernacles, jeté à terre et foulé aux pieds les saintes hosties. » Ils ont violé, dans les églises mêmes, les vierges consacrées à Dieu ; ils ont répandu le sang des prêtres ; ils ont réduit les autres à prendre la fuite, ce qui fait qu' « un grand nombre de paroisses se trouvent abandonnées, et les fidèles naissent, vivent, meurent sans Dieu... » (Cité dans Mgr Méric, *Le Clergé sous l'Ancien Régime*, p. 256-7).

Les évêques cependant, en cette première partie du règne, jamais n'appellent de leurs vœux la révocation des édits favorables aux protestants. Tout ce qu'ils demandent, au nom de la justice, au nom de la loi, au nom de l'ordre social, c'est que les édits arrachés au roi par le malheur des temps, que l'édit de Nantes, en particulier, soit respecté des protestants comme il l'est des catholiques. Ils rappellent aussi, avec grande sagesse, avec une modération inconnue des hérétiques, qu'il y a des erreurs que les rois sont contraints de tolérer, que Dieu lui-même permet ces maux sans les autoriser, que ces hérésies sont les herbes malfaisantes dont le Christ remet l'extraction au temps de la moisson, qu'il faut être miséricordieux envers ces victimes qui ont des plaies dans toutes les parties de leur raison et de leur volonté. Tel est le langage que tiennent à Louis XIV, au nom du clergé, Henri de Gondrin, archevêque de Sens, Pierre de Bertier, évêque de Montauban. Tel est le langage que déjà Richelieu victorieux tenait à mainte reprise à Louis XIII, ne cessant de lui rappeler qu'il voulait « seulement *ôter la faction* du milieu de ses sujets, le reste étant un ouvrage qu'il faut attendre du ciel, *sans y apporter aucune violence que celle de la bonne vie et du bon exemple.* »

Tant de patience n'était pas du goût de tout le monde. Un courant d'opinion ne cessait de grandir qui demandait qu'on précipitât, par des mesures violentes, la disparition de l'hérésie. Le roi, au début de son gouvernement personnel (9 mars 1661, mort de Mazarin), pensait encore, comme l'épiscopat, y arriver par les voies apostoliques traditionnelles, par la prédication, les missions. Mais, tout en maintenant l'Edit, c.-à-d. ce qui en restait après Richelieu, il entendait l'interpréter strictement. On avait fermé jusque-là les yeux sur nombre d'infractions à l'Edit commises par les hérétiques. Louis XIV décide d'y mettre ordre, et institue, dès 1661, ces « commissaires de l'Edit » qui, dans chaque province, « établiraient les choses dans le bon ordre qu'elles devaient être » conformément aux édits, déclarations et réglements « sur le sujet de l'exercice de la R. P. R. ». C'était le *summum*

jus qui, si vite, peut devenir *summa injuria*. Alors s'abattent sur les hérétiques une série de mesures conformes à la lettre de l'Edit, mais vexatoires : tracasseries administratives, prohibitions de diverse nature, fermetures d'écoles, exclusion des offices de finance, de justice, des corps municipaux, même des communautés d'arts et métiers, interdiction des carrières publiques puis des professions libérales elles-mêmes à tout ce qui est « de la religion. » Plus tard, en 1679, c'est la suppression des Chambres mi-parties, des « Chambres de l'Edit » que l'Edit accordait aux hérétiques, dans certains Parlements, comme une sauvegarde de justice. Et ce sera ensuite l'exemption de l'impôt décrétée en faveur des nouveaux convertis.

Les protestants s'inclinent devant tout cela, parce que somme toute ils pouvaient s'estimer déjà heureux, dans une Europe universellement intolérante, d'être, de par un statut légal, *tolérés* en France. Et si la plupart d'entre eux s'inclineront ensuite devant la Révocation elle-même, c'est qu'il leur paraîtra que l'acte, si offensant qu'il soit à leurs intérêts, les faisait simplement rentrer dans le droit européen partout pratiqué, de Genève à Londres et à travers les Allemagnes.

Louis XIV a présenté lui-même un aperçu de son programme dans cette page de ses Mémoires :

> Je crus, mon fils, que le meilleur moyen pour réduire peu à peu les huguenots de mon royaume était, en premier lieu, de ne les point presser du tout par aucune rigueur nouvelle contre eux, de faire observer ce qu'ils avaient obtenu de mes prédécesseurs, mais de ne leur rien accorder au delà, et d'en renfermer même l'exécution dans les plus étroites bornes que la justice et la bienséance pouvaient permettre... Quant aux grâces qui dépendaient de moi seul, je résolus, et j'ai assez ponctuellement observé depuis, de ne leur en faire aucune, et cela par bonté, non par aigreur, pour les obliger à considérer de temps en temps d'eux-mêmes et sans violence si c'était pour quelque bonne raison qu'ils se privaient volontairement des avantages qui pouvaient leur être communs avec tous mes autres sujets.

Voici maintenant les dragonnades. Cela commença d'une façon assez anodine. C'est Marillac, intendant du Poitou, qui en 1681 imagina d'exempter des logements militaires, charge alors justement redoutée, les protestants qui se convertiraient. De là à se servir des soldats pour forcer les abjurations, il n'y avait qu'un pas. Installés au foyer des religionnaires, les dragons eurent toute licence pour les brutaliser et les piller. Ils savaient que la meilleure méthode pour faire la cour au roi était d'expédier des bulletins de conversions bien remplis ; et tous les moyens leur furent bons pour y réussir. Foucault, intendant de Béarn, mande : — « Il s'en est converti 600 dans cinq villes ou bourgs, sur le simple avis que les compagnies étaient en marche. De 2.200 qu'il y avait dans le Béarn, il n'en reste pas 1.000. » En deux semaines, en Guyenne, on compte 60.000 « conversions. » C'est alors que commence l'émigration protestante ; mais un édit de mai 1682 décrète galères perpétuelles contre les émigrants. Un soulèvement éclate en Dauphiné en 1683, vite écrasé. Le plus grand nombre préfèrent des conversions simulées, que fonctionnaires et généraux mandent à l'envi à Versailles. Louis XIV pense maintenant que le protestantisme est anéanti dans le royaume, et qu'il suffira d'un trait de plume pour en faire disparaître les derniers restes.

II. — Ce trait de plume, ce sera la Révocation, signée le 18 octobre 1685 : interdiction du culte protestant, bannissement des ministres, destruction des temples et des écoles, interdiction d'émigrer, sous peine de galères perpétuelles et de confiscation des biens. Exception est faite pour l'Alsace, où le culte sera toujours librement pratiqué.

La « réunion » à l'Eglise paraissait alors si universelle, si définitive, qu'un XI[e] et dernier article de l'Edit de Révocation, considérant comme quantité négligeable ce qui pouvait rester encore de Réformés, leur octroyait liberté de conscience et stipulait « qu'en attendant qu'il plaise à Dieu de les éclairer comme les autres, ils pourraient demeurer dans les villes et lieux du royaume, y continuer leur commerce et jouir de leurs biens sans pouvoir être troublés ni empêchés sous prétexte de leur religion..., à condition, comme est dit, de ne point faire d'exercices ni d'assemblées sous prétexte de prières et de culte..., sous peine ci-dessus de corps et de biens. »

En principe la Révocation était légitime. L'hérésie n'a pas de droits. Un prince qui, pouvant l'empêcher, lui octroierait liberté de s'établir là où elle ne l'est pas encore, serait prévaricateur. Mais, quand elle est implantée, un point de vue nouveau intervient. La proscrire continue à n'être pas contre la justice, puisqu'elle n'a pas de droits ; mais ce peut être un péché contre la charité et la prudence. La tolérance qu'on lui laisse n'est que provisoire ; mais c'est un provisoire dont la prolongation peut devenir nécessaire, à plus ou moins longue échéance. Là où l'hérésie n'est implantée que depuis peu, ce provisoire peut ne pas durer longtemps, et les habitants retrouvent vite la foi perdue. S'il s'agit d'un pays hérétique depuis des siècles, le provisoire peut évidemment se prolonger indéfiniment. Il faut attendre ces grands courants de grâce qui soulèvent tout un pays et déterminent les conversions en masse. Mais en attendant, l'Eglise ne veut pas que l'on violente une bonne foi qui est respectable, tandis que, dans un pays où l'hérésie n'est que naissante, il n'y a pas de bonne foi à respecter, puisque jamais un catholique ne peut avoir de raison légitime d'apostasier la foi où il a été nourri et ne peut dès lors rester de bonne foi dans l'hérésie qu'il embrasse à l'âge adulte ; et c'est pourquoi, dans ce cas, le prince a le devoir positif de réprimer l'hérésie par tous les moyens en son pouvoir.

Un trait de l'histoire de S. François de Sales éclaire bien la conduite de l'Eglise en pareil cas. Le duc de Savoie son souverain, étant rentré en

possession du Chablais, comprend que son premier devoir est de travailler au rétablissement de la foi catholique dans son domaine recouvré[1]. Il s'adresse à l'évêque de Genève, qui désigne pour le bailliage de Thonon François de Sales, alors âgé de vingt-sept ans, et son cousin le chanoine Louis de Sales. Tous deux se mettent en route le 14 septembre 1594, seuls, sans serviteurs, à pied, presque sans argent. Tout le monde a lu le tableau de cette mission, l'un des plus touchants de l'histoire de l'apostolat chrétien. Sur 64 paroisses d'une population de plusieurs milliers d'âmes, on n'eût pas trouvé une centaine de fidèles (écrivait dans la suite le Saint à Clément VIII) ; on ne voyait qu'églises détruites ou pillées, plus d'autels, plus de croix, plus une seule croix... Trois ans après, la majorité de ce peuple était rentrée au bercail. Mais alors un incident manque tout compromettre : une rébellion ayant éclaté à Thonon, le duc voulait en tirer vengeance. François de Sales et l'évêque de Genève se jettent à ses pieds et obtiennent la grâce des coupables, ce qui accélère magnifiquement le mouvement de conversions[2]. Le duc vient en personne à Thonon (1598), s'abouche avec les principaux de la ville, organise, multiplie les conférences, les exhortations. Il apparaissait « vraiment, dit le Saint, comme le prince établi par Dieu sur son peuple, pour annoncer sa loi. » Les conversions se multiplient ; le Cardinal de Florence, légat *a latere*, en enregistre des milliers. — « Je puis le dire avec assurance, poursuit le Saint, nulle part en ces temps-ci le retour d'un aussi grand nombre d'hérétiques à la vraie foi ne fut marqué d'un tel caractère de douceur et de sincérité. » — Trois ans s'écoulent encore ; et François, estimant enfin qu'il ne reste plus que des obstinés sans foi ni loi, d'ailleurs dangereux pour les autres, ou des hésitants qui ne demandent qu'à se laisser forcer la main, François juge le moment venu de s'adresser au pouvoir civil et demande au duc (lettre datée de Thonon, commencement d'octobre 1601) « un édit *paysible* » par où Son Altesse « commande que tous ses sujets aient à faire profession de la foi catholique et en prêter le serment dans deux mois ès mains de ceux qui seront députés, ou de vuider ses Etats, avec permission de vendre leurs biens :

« Plusieurs, par ce moyen, éviteront le bannissement du Paradis pour ne point encourir celui de leur patrie ; les autres, qui seront fort peu en nombre, sont de telle qualité que Votre Altesse gaignera beaucoup en les perdant, gens desquels l'affection est déjà pervertie et qui suivent le huguenotisme plutôt comme un parti que comme une religion. »

François, qui sait que le duc a dans son entourage des conseillers enclins à hésiter devant cette mesure suprême, insiste :

Votre Altesse me permettra de lui dire ce mot avec le zèle que je dois au service de sa gloire. Chacun sait qu'elle désire extrêmement de voir ses pays nets du mal de l'hérésie, personne n'ignore l'ardeur de son zèle en cet endroit ; si elle ne le fait pas, le pouvant si aisément faire, plusieurs croiront que le désir de ne mécontenter pas les huguenots qui sont en son voisinage (allusion aux fanatiques de Berne et de Genève) en soit l'occasion. Et toutefois on estime qu'il n'y aura aucun mécontentement pour ce regard ; et quand il y serait, qu'il ne devrait entrer en aucune considération auprès de Votre Altesse, qui n'a que faire d'incommoder ses saintes intentions pour gratifier des gens qui, en cas pareil, ne voudraient en rien s'accommoder au gré de Votre Altesse.

Monseigneur, je ne puis pas sonder plus avant que cela, et ne sais s'il y a quelque chose au pardela de cette mienne considération qui puisse ou empêcher ou retarder l'édit que je souhaite ; en quoi je me soumets purement à son meilleur jugement...

Le duc rend l'édit demandé, contre l'avis d'un grand nombre de ses conseillers, qui pensaient « que le moment n'était pas venu de rien entreprendre, que les événements s'y opposaient, » alléguant « de spécieuses raisons, de celles qu'on appelle raisons d'Etat, dit toujours le Saint dans sa lettre à Clément VIII ; mais toutes ces raisons cédèrent, et, devant la haute piété du prince, elles firent place à une seule raison : la raison de religion. »

[1] Une première fois le Chablais avait été restitué à la Savoie par les Suisses, au temps du duc Emmanuel-Philibert († 1580). Mais Berne avait mis au traité la clause expresse que ces quatre bailliages (Thonon, Ternier, Gaillard, Gex) resteraient protestants et *qu'il ne s'y ferait aucun exercice de la religion catholique*. Le duc, « en bon et sincère catholique, dit S. François de Sales (lettre à Clément VIII, 15 nov. 1603), pensait constamment, mais en vain, au moyen d'annuler cet article vexatoire du traité. C'est à son fils Charles-Emmanuel que la Providence réservait cette gloire insigne, » les Bernois ayant eux-mêmes rompu le traité et envahi les quatre bailliages : vaincus, ils ne réussirent plus à faire inscrire au nouveau traité la clause maudite.

[2] Le duc avait assurément droit de répression ; mais il fit céder son droit devant un devoir supérieur de charité apostolique. Ceci me remet en mémoire deux traits de l'histoire des missions d'Océanie au XX^e^ siècle.

Le 13 septembre 1904, dix membres de la Mission catholique allemande de Nouvelle-Guinée étaient massacrés par les indigènes Que s'était-il passé ? Voici. Le P. Rascher, Supérieur de la Mission (né Bavarois), avait refusé à son serviteur indigène To Maria la permission de prendre une seconde femme. To Maria enfreint la défense et s'unit à la femme qu'il convoite. Le Père lui fait administrer dix coups et charge la Sœur d'en infliger autant à la complice. C'est là-dessus que To Maria furieux résout la mort des Pères et des Sœurs et soudoie quelques indigènes. Pères et Sœurs sont massacrés... Le P. Rascher était dans son droit strict, soit ; mais tout de même les coups ne sont pas un procédé d'apostolat. Or, la presse catholique populaire d'Allemagne, en vulgarisant le fait, n'a pas eu un mot de réserve. Elle a trouvé que le Père avait très bien fait. Bien plus, racontant que le gouverneur allemand de la colonie a fait exécuter immédiatement les 16 principaux coupables et en a incarcéré 36 autres, inculpés de moindres délits, elle trouve cela admirable : « La police allemande accourt et fait prompte et solide besogne, *und machte rasche und gründliche Arbeit.* » C'est d'un almanach catholique populaire que je prends ce récit (*Mariannhill-Kalender für das Jahr 1906*, libr. Leo Russy, à Burghausen, Haute-Bavière). Le gouverneur allemand était dans son droit de policier. Mais à quels sentiments autres que la haine et la terreur veut-on que pareils procédés ouvrent l'âme de ces pauvres indigènes ?

En regard de ceci, mettez ce qui s'est passé à la mort du B. Pierre-Marie Chanel, tombé martyr le 28 avril 1841 sous la hache et les casse-têtes des indigènes de Futuna. Une corvette française paraît en vue de Futuna : va-t-elle exercer son droit de protectorat et châtier les meurtriers ? Le Vicaire apostolique, Mgr Pompallier, implore du commandant amnistie universelle, qui est accordée. — Croit-on que ces sauvages n'aient pas compris la magnanimité de ce pardon ? Ils l'ont si bien comprise que, dans cette île que le Bienheureux avait quatre années durant fécondée de ses prières et de ses sueurs apostoliques sans avoir la consolation d'y faire un seul baptême d'adulte, — dans cette île, moins d'un an après son martyre, il ne restait plus un seul païen. Et quand on procéda ensuite aux premières informations en vue de l'introduction de la Cause de béatification, quel magnifique spectacle que les dépositions des meurtriers eux-mêmes venant dire leur crime, le chanter presque, tout fiers d'un acte dont ils ne voyaient plus que les fruits de bénédiction, la gloire de Dieu et la conversion de l'île, tout à la joie d'avoir été les instruments de la Providence, comme nous serons au ciel tous sans doute à la joie du pardon de péchés qui dans les miséricordieux desseins de Dieu auront été la matière de notre sanctification !

Fruit : quelques conversions encore parmi le petit groupe des obstinés, car, dit le bon Saint, « les piquants des épines et de l'affliction donnent l'intelligence à l'ouïe » (allusion aux deux textes scripturaires : Ps. XXXI, 4, *dum configitur spina*, et Is., XXVIII, 19 : *Tantummodo sola vexatio intellectum dabit auditui*). Si bien que « jadis on avait peine à compter 100 catholiques entre toutes les paroisses réunies ; aujourd'hui on n'y verrait pas 100 hérétiques. »

C'est ainsi qu'ont procédé, en ce début du XVIIe siècle, en Allemagne, les princes catholiques et les princes-évêques qui ont « recatholicisé » un très grand nombre de régions ou de cantons passés à l'hérésie au cours du siècle précédent (l'Electeur Maximilien en Bavière ; l'empereur Ferdinand II, avec le concours des Jésuites, en ses terres dites « héréditaires » de Styrie, de Carinthie, de Carniole ; le prince-archevêque de Mayence dans les districts de l'Allemagne centrale sur lesquels s'étendait sa souveraineté temporelle). Légalement, les princes catholiques auraient pu appliquer sans ménagements leur *jus reformandi*, comme le faisaient les princes protestants ; car Charles-Quint, en reconnaissant ce *jus* à ceux-ci, n'avait pu le refuser aux premiers. Mais les protestants savaient très bien que leurs collègues catholiques n'en useraient jamais avec la même brutalité qu'eux. Et en effet, cette brutalité, légale en soi, eût été radicalement opposée à la charité, à la prudence apostolique, à la jurisprudence de l'Eglise.

Louis XIV a ignoré la mansuétude et la prudence de S. François de Sales. Ce qu'on peut dire à sa décharge, c'est qu'il a pu croire et que tout le monde à Versailles a cru que vraiment, en 1685, il n'y avait plus de protestants en France et que le moment dès lors était venu d'écarter ce qui pouvait en rester, d'écarter le péril de contagion que cette poignée d'obstinés ne pouvait manquer de faire courir aux nouveaux convertis. Il l'a cru, sur la foi des rapports que de tous côtés expédiaient à Versailles des intendants trop intéressés à le flatter. Tout eût-il été vrai dans ces rapports, reste que les moyens mis en œuvre pour déterminer ces conversions ne sauraient être approuvés. Les dragonnades ne sont pas une méthode d'apostolat.

Et puis, autre considération, bien plus grave encore. Louis XIV, en tout ceci, prétendait bien agir comme roi de France, en vertu de son droit royal de maintenir ou d'établir l'unité dans son royaume, un droit qui n'était pas sans analogie avec le *jus reformandi* que s'étaient arrogé les princes luthériens d'Allemagne. Or, la vérité est que l'intervention des princes dans les affaires religieuses n'est pas pour eux un droit, mais un devoir, — un devoir qu'ils ont à remplir sous l'autorité et la direction de l'Eglise, comme serviteurs de l'Eglise [1]. Et c'est là un rôle auquel malheureusement on ne pouvait pas demander à Louis XIV de se dévouer, surtout dans ces lamentables années où il était à la veille d'être excommunié, où ses violences contre les protestants n'avaient d'égales que ses insolences vis-à-vis du Pape, mettant lui-même son royaume à deux doigts du schisme au moment même (Déclaration de 1682) où il prétendait en réaliser tout seul l'unité religieuse, par des moyens à lui spéciaux et au mépris des réclamations d'Innocent XI.

III. — L'acte de 1685, dans sa préparation comme dans son application, fut trop exclusivement inspiré d'une préoccupation politique et trop étranger à la pensée de l'Eglise. C'est pourquoi Dieu ne le bénit pas et laissa le roi, jusqu'à la fin de son règne, aux prises avec les difficultés suscitées par la hâte des conversions prématurées.

Nos populations françaises n'eussent pas été plus réfractaires à la vérité catholique, pas plus difficiles à ramener à l'Eglise que les populations du Chablais ou du pays de Gex, pas plus que les populations allemandes d'Autriche ou de Souabe ou de Franconie ou du Rhin, qui, protestantisées un temps, sont ensuite revenues à l'Eglise, aux environs de l'an 1600, avec tant de sincérité et de ferveur que, vingt ans plus tard, quand la Guerre de Trente ans verra se soulever contre l'Empereur la majorité des seigneurs et des chevaliers, elles demeureront, dans le bonheur de la foi recouvrée, ardemment fidèles à la cause catholique.

Au lieu de cela, qu'a-t-on vu en France ? C'est que les protestants, qui, encore en janvier 1685, portaient au pied du trône un langage humblement suppliant, désavouant les agissements belliqueux de leurs pères, rappelant les services rendus par eux à la cause royale, incontinent, à la nouvelle de l'acte du 18 octobre, poussent un cri de révolte sauvage et fuient, par centaines de mille, à l'étranger, où ils seront, durant les trente dernières années du règne (1685-1715), les pires ennemis de la France, ne cessant d'ameuter contre nous l'Angleterre, la Hollande, l'Allemagne, jusqu'à l'Espagne, poursuivant non pas seulement la défaite et l'écrasement de Louis XIV, mais le partage de la France entre les puissances coalisées, déchaînant la guerre civile

[1] Voir, dans les bons traités de l'Eglise, la réfutation de l'hérésie qui prétend que l'Etat, ayant besoin du bon ordre religieux pour atteindre sa fin, a par là-même juridiction sur les choses religieuses. Wilmers, *De Christi Ecclesia*, p. 138-142 :

« Neque ex eo quod pax et tranquillitas, finis civitatis proprius, absque religionis cultu obtineri non potest, inferre licet, cultum religiosum potestati civili pariter commissum esse ac potestati ecclesiasticæ, atque ideo civilem potestatem jure sibi vindicare cultus religiosi administrationem... Potestas politica cum finem suum proprium, pacem civium, sine divino cultu assequi non possit, bonum hoc quo indiget ita sibi comparet necesse est, ut *illius potestatis*, cui divini cultus administratio commissa est, *salva persistant jura*... Si ad civitatis bonum promovendum specialia quædam necessaria judicat, *cum religionis sive Ecclesiæ præpositis agat*, ut *sua illi auctoritate* quæ necessaria sunt, constituant et ordinent. »

Le roi fit aussi ce calcul machiavélique, que la Révocation constituerait de sa part une réponse péremptoire aux anathèmes de Rome. « Capitaine » de la nef de l'Eglise, il prenait par là la barre des mains d'un « pilote imbécile. » Que pourrait dire le Pape quand le roi, accusé de fomenter le schisme, lui montrerait, d'un geste vainqueur, la fille aînée de l'Eglise revenue tout entière, grâce à son prince, à la foi de ses pères ? — Déjà la triste Assemblée du clergé de 1682, au moment même où elle déclarait les IV articles, réclamait « l'extirpation » de l'hérésie affaiblie.

dans le Sud de la France et organisant dans nos ports de guerre un formidable système d'espionnage au bénéfice de nos ennemis. C'est là une abominable page de leur histoire. C'est la plus hideuse forfaiture qu'enregistrent les annales de l'antipatriotisme. Nous l'avons exposée ici, en 1922, d'après le premier ouvrage de M. Dedieu. Nous ne la rappelons aujourd'hui que pour souligner l'échec pitoyable de cette Révocation que l'on avait prétendu organiser sans l'Eglise et presque comme une arme contre Rome.

Ils n'ont pas tous émigré. C'est surtout la richesse, le commerce, l'industrie, qui passent à l'étranger. Les pauvres, les paysans, les montagnards restent. Bien plus, à peine la Révocation promulguée, leur nombre se grossit incontinent de quantité de ceux qu'on appelait les *nouveaux convertis*, les *nouveaux réunis :* gens qui les années précédentes n'ont abjuré que par crainte ou par intérêt et qui tout de suite, au nom de la liberté de conscience promise par le XI[e] article susmentionné de l'Edit de Révocation, se mettent à s'abstenir dès lors de toute participation au culte catholique et retournent en foule à leurs errements.

Devant cette attitude, le roi recourt d'abord à la force et édicte coup sur coup, dès les premiers mois de 1686, de nouvelles mesures de rigueur : à ces nouveaux convertis relaps on arrachera leurs enfants, de 5 à 16 ans, pour les confier à des catholiques ; leurs femmes ne pourront disposer de leurs biens par testament ; leurs cadavres, s'ils meurent impénitents, seront traînés sur la claie et jetés à la voirie ; peine de mort contre tout ministre qui sera trouvé dans le royaume, contre quiconque aussi sera « surpris faisant des assemblées ou quelque autre exercice de religion que la catholique, apostolique et romaine. »

Vaines rigueurs. Tout le long du siècle, la douceur a obtenu d'heureux résultats [1]. Désormais, plus rien. Au lendemain de la paix de Ryswyck, treize ans après la Révocation, le problème des nouveaux convertis se pose aussi embarrassant qu'au premier jour. Le roi consulte ses intendants, qui tous répondent par une apologie de leur conduite. Le roi demande à Noailles, archevêque de Paris, de prendre l'avis de l'épiscopat (1698).

Noailles fait un choix et s'adresse aux évêques les plus en vue, à ceux aussi dont les diocèses sont le plus infectés d'hérétiques : vingt-cinq en tout, dont les Mémoires, destinés à rester confidentiels, ont été retrouvés en 1900 et publiés par M. Jean Lemoine : en lire un copieux aperçu, *Ami* 1901, p. 209-215. Les évêques sont unanimes à constater l'insuccès de la Révocation et l'embarras de la situation. Quant à l'attitude à prendre, évidemment le principe même de la Révocation ne saurait être remis en question. Seulement, comment en assurer l'effet ? Ici on constate, entre les évêques du Midi et les évêques du Nord, une divergence qui tient à la différence des situations. Les évêques du Nord invoquent surtout des maximes de douceur et d'apostolat [1]. Les évêques du Midi sont plutôt portés à faire appel à la force publique. C'est qu'ils se trouvent en effet en face d'agglomérations populaires sans fanatisme, maintenues ou ramenées dans l'hérésie par des chefs ambitieux sous l'empire parfois d'une véritable terreur : l'emploi de la force, en pareil cas, est en réalité une protection accordée aux faibles, — tandis que dans le Nord, au contraire, l'hérésie est représentée surtout par des individualités opiniâtres, tenaces, hautaines, fanatiques, d'ailleurs isolées et sans fièvre de prosélytisme, et sur qui dès lors il serait inutile d'appeler l'intervention de l'autorité royale.

Le roi avait demandé aux évêques de lui proposer les principes d'une conduite uniforme. Toujours la marotte royale de l'uniformité ! L'uniformité était-elle possible là où il s'agissait de la solution d'un cas de conscience aussi complexe et dont les éléments se diversifiaient à l'infini... ? Devant la diversité des réponses épiscopales, le roi se trouva dans un grand embarras, nous dit M[me] de Maintenon, et ne sut que confirmer par un nouvel édit (du 13 décembre 1698) les édits antérieurs. Mais il y annexait une instruction secrète où étaient indiqués certains adoucissements : éviter l'usage de la claie pour les cadavres ; éviter de répandre le sang, au moins avant d'en avoir référé à Sa Majesté ; ne plus contraindre les nouveaux convertis à l'usage des Sacrements ; les « exhorter » seulement à assister à l'Office divin ; organiser un système d'enseignement approprié... Mais, cette fois encore, la brutalité des intendants fait tout échouer. L'un d'eux, par exemple, Foucault, à Caen, veut inaugurer lui-même les conférences organisées par l'évêque et y parle avec tant de violence et de menace contre les huguenots que tout essai de persuasion devient impossible. Les choses ne cessent de s'envenimer ; le soulèvement des Camisards (1702-1706) oblige le roi à envoyer contre eux Villars, qui seul pourra les réduire ; des troubles se multiplient de tous côtés : on les réprime, mais on en redoute toujours le retour, et l'on n'a pas tort. Aux yeux de la royauté comme aux yeux du peuple, les huguenots seront toujours les camisards, les séditieux, les fauteurs de révoltes, les républicains forcenés dont la monarchie ne saura jamais assez se garer. La question protestante est décidément inextricable. C'est un lourd héritage que Louis XIV mourant laisse à son successeur.

IV. — Ce successeur, c'est, sous la minorité d'un roi de cinq ans, le régent Philippe d'Orléans. Celui-ci, sceptique et libertin, se souciait assez peu de la foi ; mais il se sentait le dépositaire des traditions fondamentales de la monarchie, et il ne toucha pas à l'échafaudage des lois du règne précédent :

[1] Sur le mouvement de conversions sous Louis XIII et sous l'impulsion de Louis XIII, qui a compris admirablement son devoir apostolique de roi, voir un excellent chapitre du chef-d'œuvre de M. Louis Batiffol, *Louis XIII à vingt ans : Ami* 1910, p. 874-5.

[1] Bossuet, avec plusieurs de ses collègues, regrette que le clergé n'ait pas fait assez pour l'instruction des nouveaux convertis, et demande absolument une extension du pouvoir des évêques contre les curés.

— « Je maintiendrai, dit-il, les édits contre les religionnaires, mais j'espère trouver dans leur bonne conduite l'occasion d'user de ménagements conformes à ma clémence. » Les huguenots, en attendant qu'il fasse « l'usage » annoncé, commencent eux-mêmes par abuser. Ils multiplient, jusqu'en plein Paris, les infractions à l'édit qui prohibe l'exercice public de leur culte. Noailles, le cardinal-archevêque, demande au Régent répression, et en reçoit cette cinglante réponse : — « Cela était bon sous l'autre règne ; dans celui-ci il semble qu'on doive plutôt penser à les convertir par la raison. Souvenez-vous aussi, Monsieur le Cardinal, que *c'est encore par la raison qu'on veut tâcher de vous convaincre et ceux de votre parti sur ce qui concerne la Constitution* UNIGENITUS. » Noailles était des appelants de la Bulle ; et « ceux de ce parti » ne sentaient pas ce qu'il y avait de grotesque de leur part à réclamer si âprement des mesures de répression contre des gens qui, après tout, ne faisaient, comme eux, que refuser l'obéissance à l'Eglise Romaine.

Les protestants font pis encore que violer les édits qui leur interdisent le culte public. Ils recommencent leur métier de traîtres. On est alors aux années (1717-1720) de la conspiration du cardinal Alberoni. Alberoni, ministre du roi d'Espagne, s'est juré de déchirer les traités d'Utrecht au bénéfice de l'Espagne et au détriment des autres puissances signataires, de l'Autriche, de l'Angleterre, de la Hollande. Il sait la France hostile à sa politique. Il lui faut donc immobiliser la France en provoquant une révolte de toute la population huguenote de nos provinces méridionales. Il trouve à cet effet un habile complice en la personne de Scipion Soulan, huguenot du pays d'Alais, ancien camisard qui, transfuge ensuite de l'armée camisarde, a réussi à se faire nommer officier dans l'armée royale, qui a déserté, qui après force aventures est passé en Espagne, où il met au service d'Alberoni sa connaissance des hommes et des lieux. Alberoni l'expédie en Languedoc. Là, il travaille activement à gagner des recrues à la politique espagnole.

Cette fois, le Régent se sent acculé à la répression sanglante. Mais le spectre de la guerre civile lui fait peur, et il préfère négocier. Il s'abouche, probablement sur l'initiative de l'abbé Dubois (son ancien précepteur, le futur cardinal), avec le pasteur Basnage, réfugié en Hollande ; et Basnage, dont l'autorité est grande sur ses coreligionnaires, publie (20 avril 1719) sa fameuse *Instruction pastorale aux réformés de France, sur la persévérance dans la foi et la fidélité pour le souverain,* où il expose, contrairement à la doctrine des pasteurs restés en France, que le culte public n'est pas nécessaire, que seul est nécessaire le culte privé, que dès lors il faut fuir des assemblées à la fois illégales et inutiles (les célèbres assemblées dites « du désert »).

La casuistique de Basnage jette en plein désarroi la Réforme française, et manque un instant la diviser radicalement. Mais un jeune pasteur des Cévennes, Antoine Court, le plus grand nom de l'Eglise protestante de France en cette première moitié du XVIII^e^ siècle († 1760), ressaisit le drapeau de l'intransigeance et décide de maintenir les assemblées illicites, sous le prétexte que, loin de s'y rebeller, on y prêche l'amour du prince et la fidélité aux autorités constituées.

Décision lourde de conséquences. Elle engage tout l'avenir du protestantisme français au XVIII^e^ siècle. Impossible désormais aux volontés de ne pas s'affronter. De nouveau le pouvoir civil s'engage sur la voie de la violence. Aussi bien les pires nouvelles arrivent de tous les points du territoire : partout les réformés lèvent la tête, les lois sont devenues lettre morte ; l'évêque d'Alais, dans un mémoire sur l'état de la religion aux Cévennes, écrit que « l'hérésie y a fait plus de progrès que l'on n'en avait vu jusque-là depuis trente-cinq ans. » Toute l'année 1723 se passe à préparer l'Edit qui sera publié le 14 mai 1724 par le roi, maintenant majeur.

Le roi s'y défend de vouloir innover ou édifier un nouveau code de cruauté ; il ne veut que ranimer des lois éteintes, rajuster à la réalité des textes législatifs tombés dans l'oubli ; il renferme dans son nouveau texte « la disposition de plus de 200 édits, déclarations ou arrêts qui étaient presque ignorés » : interdiction absolue des assemblées sous peine de galères perpétuelles (ou détention pour les femmes), peine de mort contre les prédicants, ordre à tous les religionnaires de faire bénir leurs mariages par le curé, défense d'aller se marier à l'étranger, ordre de faire baptiser leurs enfants par le curé, de les envoyer aux catéchismes du curé, etc.

Devant cet édit, la première pensée des huguenots fut de recourir aux armes. Antoine Court les arrête, prévoyant que le salut leur viendra de la loi elle-même, qui, en effet, se révèle vite inexécutable. On est dans une impasse depuis 1685 ; on n'a fait que s'y enfoncer davantage en 1724. Tout le règne de Louis XV va se passer en oscillations, en sautes de vent, en alternatives de violences et d'accalmies. C'est la plus pitoyable page d'histoire administrative qui se puisse imaginer. Il faut en lire le navrant détail à travers les deux volumes de M. Dedieu. Quand Louis XV mourra (1774), la question n'aura pas fait un pas.

V. — A partir de 1763, sous l'influence du philosophisme, des voix se sont fait entendre qui réclament la liberté des cultes, non pas certes par un sentiment de tolérance ou de pitié, mais avec l'arrière-pensée de brimer et de discréditer l'Eglise catholique. C'est toujours la guerre. Et l'Eglise peut-elle attendre autre chose des gens qui désormais sont au pouvoir, des Choiseul, des Turgot, des Malesherbes, tous acquis aux tendances de la philosophie anti-chrétienne ? L'avènement de Louis XVI marque une détente, un relâchement de la surveillance policière. Malesherbes s'est entendu avec Voltaire pour mener une vigoureuse campagne

d'opinion publique. Tout le monde sent que les protestants touchent au but. Le clergé, dans ses assemblées, dans ses mémoires, fait entendre de vigoureuses protestations, des cris d'alarme que la suite des événements ne justifiera que trop. Des adoucissements, oui, très bien : qu'on abolisse les lois de rigueur; qu'on donne un état assuré aux mariages, aux naissances, aux biens des religionnaires ; qu'on mette fin à un état de choses qui fait que 400.000 foyers ne sont, aux yeux de la loi, que concubinages, et 1.200.000 enfants, que bâtards. Mais que l'exercice public de tout culte autre que le catholique demeure proscrit; que les non-catholiques demeurent exclus des droits de patronages et des charges ou emplois liés à l'ordre public. Que l'on se souvienne de l'histoire du XVIIe siècle : le protestant est un républicain que ses principes destinent à devenir l'ennemi naturel de la monarchie : il se dissimule aujourd'hui ; une fois arrivé à ses fins, il se retrouvera ce qu'il a toujours été.

A l'Assemblée des Notables, ouverte à Versailles en février 1787, c'est Lafayette qui, à la dernière session, présente la motion en faveur des protestants. Et il trouve un appui dans l'évêque de Langres, La Luzerne, neveu de Malesherbes, prélat en coquetterie avec les philosophes, et « grand étourdi de son métier, » disait l'abbé Bergier (l'auteur du *Dictionnaire de théologie* et le polémiste le plus en vue de l'Eglise de France alors). — « Sans l'appui de l'évêque de Langres, dira plus tard Lafayette, la motion aurait vraisemblablement échoué. » L'évêque prit la parole après que le général eut fini son discours : — « Il a parlé en philosophe, je parlerai en évêque, et je dirai que j'aime mieux des temples que des prêches, et des ministres que des prédicants. » Un policier, désireux de se faciliter sa besogne de surveillance, n'eût pas mieux dit.

Après bien des remaniements, où ont disparu du texte primitif les clauses accordant liberté du culte public et autres faveurs, Louis XVI signe l'édit le 29 novembre 1787 [1].

[1] La tante du roi, la Vénérable Madame Louise de France, prieure du Carmel de St-Denis, en fut atterrée : « Cette nouvelle m'a causé une étrange révolution. » Elle, qui ne se plaignait jamais de sa santé, avoua de grands maux d'estomac : « C'est ma faute. J'ai le cœur trop sensible. » Elle ne se fit dès lors plus d'illusions sur son état, prit ses dernières dispositions, et mourut le 23 décembre 1787, dans sa 51e année.

Cette année 1787, avait paru un écrit attribué aux PP. Bonnaud et Lenfant et à l'abbé Proyart, sous ce titre : « *Discours à lire au Conseil en présence du Roi par un ministre patriote, sur le projet d'accorder l'état-civil aux protestants...* qui veulent changer le royaume très chrétien en république et préparent l'esprit populaire à une alarmante révolution. » « Aussitôt que vous aurez réhabilité le protestantisme dans votre royaume, y lisait-on à la page finale, votre trône se trouvera posé sur un volcan. » De fait, l'édit de 1787 fut la brèche par où passèrent nombre de lois révolutionnaires, le mariage civil, le divorce, la laïcisation des registres de l'état-civil, définitivement enlevés au clergé et remis aux municipalités (loi du 20 sept. 1792), la laïcisation de l'Etat et la répudiation de la doctrine de la religion d'Etat, etc. — L'édit de 1787 et toutes ces mesures qui lui furent consécutives étaient l'aboutissement triomphal de l'incessante agitation menée par les protestants sur notre sol tout le long du siècle qui suivit la révocation de l'Edit de Nantes, agitation dont la guerre des Camisards ne fut qu'un épisode auquel d'ailleurs Frank Puaux, un type de huguenot sectaire, fait honneur du « salut » de l'Eglise protestante en France. Voir le travail haineux qu'il a publié dans *Revue Historique* (sept.-oct., nov.-déc. 1918), *Origines, causes et conséquences de la guerre des Camisards.*

L'édit assure l'état civil des non-catholiques. Leurs mariages auront les mêmes effets civils que ceux des catholiques. Ils échappent à l'enquête des curés. Même pour la publication des bans, les parties contractantes sont libres de les confier aux curés ou aux officiers de justice. Elles peuvent aussi choisir entre la maison du curé et celle du premier officier de justice pour faire leur déclaration de mariage devant quatre témoins. Il leur suffit de déclarer qu'elles se prennent en légitime mariage : le rôle du curé ou du juge se borne à leur déclarer, au nom de la loi, qu'elles sont unies, et à inscrire ces déclarations sur le registre *ad hoc*, où signent les parties et les témoins. Les pasteurs peuvent aussi tenir des registres de mariages ; mais il leur reste interdit de « s'ingérer à délivrer aucuns certificats de mariages, » à peine de nullité. Les unions contractées avant la promulgation de l'Edit pourront être régularisées dans le délai d'une année.

Au Parlement, vive opposition. Mais, devant la fermeté du roi (une fermeté qu'il ne désapprendra que trop vite), le Parlement cède, et l'édit est enregistré le 19 janvier 1788.

Le clergé, assemblé au printemps suivant, présente des *Remontrances*, se plaint de n'avoir pas été tenu au courant : — « C'est sans avoir consulté le Souverain Pontife, ni les évêques de France dont l'assemblée était déjà convoquée, que tous les curés du royaume ont été délégués pour, concurremment avec les magistrats, publier les bans des non-catholiques, les marier dans une forme purement civile avec obligation de déclarer expressément et par acte public, aux parties contractantes, qu'elles sont unies en légitime mariage. » Quant à l'attitude à garder devant l'Edit, elle sera assez diverse : l'évêque de la Rochelle défend à ses curés de publier les bans des hérétiques, de recevoir leurs déclarations de mariage, de leur délivrer aucuns certificats, d'inscrire aucuns de leurs actes sur leurs registres, ordonne de les renvoyer pour tous ces cas à l'autorité séculière [1]. D'autres sont mieux disposés à s'accommoder. Le clergé des paroisses semble en général plus enclin à l'intransigeance. Des cahiers du clergé, rédigés en vue des Etats Généraux de l'année suivante, quelques-uns seulement demandent l'abrogation de l'Edit; mais la plupart en veulent seulement la revision, en vue de prévenir les abus.

Car les abus ont éclaté, et immédiatement, sitôt l'Edit connu. Les protestants, furieux des restrictions de l'Edit, le violent impudemment et prennent de haute lutte ce qui leur est refusé : ouvertures de temples, culte public, célébration, aussi solennelle que possible, des mariages et des bap-

[1] Urbain de Hercé, évêque de Dol et député à l'Assemblée des Notables, au cours d'une audience royale (3 janvier 1788), ayant appuyé ses réclamations « du vœu de l'auguste princesse qu'une mort prématurée vient de nous enlever » (Louise de France), reçut, pour ce, le soir même, ordre de retourner dans son diocèse et de n'en pas sortir. Il ne rentra qu'après que l'Assemblée du Clergé de 1788 eut demandé son rappel. Voir sa volumineuse et docte biographie, par Ch. Robert, de l'Oratoire de Rennes, in-8, Paris 1900. Pris à Quiberon par les troupes de Hoche, il fut fusillé à Vannes (1795) avec d'autres ecclésiastiques de sa suite. Il fut le dernier évêque de Dol.

têmes, installations très nombreuses (notamment aux diocèses de Noyon et de Nîmes) de maîtres d'école huguenots ; ailleurs ils s'installent consuls, au mépris de l'article qui les exclut des charges de judicature et des municipalités ayant fonctions de judicature [1] ; ils prennent l'offensive contre les catholiques, envahissent les églises pendant les offices ; etc...

Les masses populaires ont fait à l'Edit un accueil dénué de sympathie. La conduite des protestants n'est pas pour les calmer. Des haines grondent partout, attisées encore par l'attitude des Parlements de province, qui font à l'Edit une opposition tout autrement tenace que leurs collègues de Paris, et qu'il faut bâillonner de force. L'Edit pacificateur ne va-t-il pas devenir l'origine de troubles nouveaux ?... Mais la Révolution est là, qui détourne ailleurs les préoccupations.

VI. — Le roi vient d'appeler ses sujets à élire leurs députés aux Etats Généraux. Pour la première fois les protestants ont à faire usage de leurs droits politiques. Les pasteurs mènent vigoureusement la campagne : Rabaut de Saint-Etienne à Nîmes, son frère Rabaut-Pommier à Montpellier, Jeanbon Saint-André à Montauban, Pierre Soulier dans les Cévennes, Lasource, Laroque, Mingaud, Crébessac, Nazon au pays de Castres. Une quinzaine d'entre eux sont élus aux Etats : à leur tête Rabaut de Saint-Etienne, le plus actif et le plus ambitieux de tous, élu par la sénéchaussée de Nîmes (où cependant le tiers seulement des habitants sont protestants : 120.000 sur 360.000). Il sera l'une des pires influences de la Constituante ; il en sera même élu président le 15 mars 1790, élection qui a soulevé dans les journaux du temps, suivant les opinions, une tempête d'enthousiasme ou d'indignation.

Dès les débuts de l'Assemblée, il a protesté contre l'Edit de 1787, Edit « plus célèbre que juste, » qui a créé, avec un peu de liberté, de grands maux et un grand désordre « dans les provinces où il existe des protestants. » Il a essayé (août 1789) de faire insérer dans la *Déclaration des droits de l'homme* une formule édictant la liberté absolue des cultes ; l'Assemblée s'y étant refusée, il en propose variantes sur variantes, mais doit finalement, sur une suprême intervention de la Droite, se contenter de ce texte : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre établi par les lois. » Ses amis du Midi sentent que ce n'est point encore là l'absolue liberté rêvée ; mais Rabaut leur écrit de prendre patience : « Les protestants gagnent beaucoup dans l'Assemblée de la nation et peuvent se promettre une liberté très étendue... Les prélats et les prêtres y ont perdu beaucoup de leur influence. »

[1] Le même article les exclut encore des professorats, mais les admet à tout le reste : ils peuvent être avocats, notaires, médecins, être reçus dans les corps des métiers, être ministres des finances, commandants et gouverneurs de provinces, obtenir par conséquent tous les grades militaires.

Cette dernière phrase nous ouvre l'intime du cœur de Rabaut. S'il a l'amour de la liberté pour lui, il a bien plus encore la haine de l'Eglise. Son objectif, c'est l'écrasement de l'Eglise, la ruine de l'influence sacerdotale. Mais il faut y aller cauteleusement.

N'imitez pas, écrit-il à un correspondant, les erreurs de ceux qui ont attaqué la religion : « On ne doit point espérer de voir déraciner cette plante funeste du champ de l'humanité. » Si la religion est un besoin de l'âme, le véritable politique est celui qui saura se servir d'une « religion simplifiée. » Elle sera d'autant mieux simplifiée que son pouvoir moral passera plus vite aux mains du gouvernement. Les prêtres catholiques sont assez préoccupés, en ce moment, de sauvegarder leurs dogmes : ils pensent moins à conserver leur autorité morale : — « Il faut profiter de leur sommeil pour les dépouiller peu à peu de ce dernier empire. » Le gouvernement n'hésitera pas. « Il faut commencer avec quelque vivacité, » travaillant toujours « sourdement » à ruiner tout le prestige du sacerdoce. Quand l'autorité civile aura dans ses mains « la surintendance des vertus, le reste de l'empire religieux sera peu de chose. » La tâche essentielle pour l'autorité est que « personne ne puisse deviner son dessein. » Cheminer dans l'ombre à la conquête des âmes. Un excellent moyen sera de proclamer vertus ce que les prêtres appellent vices, et vices ce qu'ils nomment vertus : au célibat opposons le mariage ; aux fêtes, l'industrie ; au vœu de pauvreté, le travail. Toutes les autres vertus, modestie, tempérance, pudeur, « vont se réfugier dans la bouche des prêtres, où elles achèvent de se discréditer, en passant par un organe méprisé. » Rabaut adjure le gouvernement « d'encourager les mœurs » de telle sorte que « l'on puisse être vertueux sans les prêtres. »

Par un effort parallèle, le gouvernement travaillera à la ruine de l'Eglise catholique. D'abord, en la mutilant : plus de processions, plus de confréries, plus de cérémonies publiques ; les prêtres « seront renfermés dans leurs églises. » (C'est déjà notre moderne « Les curés à la sacristie ! ») — Ensuite, en la désorganisant : il faudra intriguer pour créer un patriarche en France, ce qui amènera la disparition de l'Eglise de France dans le schisme. — Un bon moyen d'avilir le sacerdoce sera « d'intriguer pour marier les prêtres, » « ces ennemis nés de l'Etat. » Le temps viendra où il sera opportun d'abolir les dîmes ; pour l'instant, il faut se contenter d'abolir « peu à peu » les revenus ecclésiastiques, et de « rogner les bénéfices vacants. » — Quant aux moines, on travaillera à les atteindre par une loi touchant l'âge des vœux : — « Vous parviendrez ainsi à les détruire, en feignant de les respecter. » Et il termine par cette prophétie :

Le temps viendra, après avoir subordonné le clergé au gouvernement, de rendre la religion civile, de la faire concourir avec les lois, et de joindre ces deux ressorts dans la même main. La puissance civile sera pour lors dans son plus grand état de force.

Prophétie? Rabaut était mieux que prophète. Les prophètes voient l'avenir; Rabaut, lui, le faisait. Il a été un des grands artisans de la politique religieuse qui fut suivie par la Constituante et dont on vient de lire le programme. On n'avait pas tort, dans le Midi, de répéter que l'Assemblée nationale était calviniste, qu'un ex-pasteur dirigeait tout.

Rabaut traçait ces lignes en l'automne de 1789. Quelques semaines plus tard, le 2 novembre, l'Assemblée décrète la reprise des biens ecclésiastiques. Rabaut exulte. Les prêtres ne sont plus rien dans l'Etat, écrit-il à son ami le pasteur Gal-Pomaret : — « Il ne reste plus qu'à les marier. Espérez, sans vous en vanter et sans le dire, que notre cause est gagnée dans le gouvernement. Ils intrigueront et crieront encore; mais ce sera sans effet... Nous laisserons cependant cicatriser la plaie, et nous attendrons qu'ils ne puissent plus crier qu'on en veut à la religion, quand on veut leur rendre les mœurs privées et publiques. »

Le 24 décembre, l'Assemblée déclare enfin (ce qu'elle avait refusé de faire quatre mois plus tôt) les non-catholiques admissibles à tous emplois civils et militaires. Rabaut mande à son vieux père : — « Prenez patience et laissez-nous le choix du moment et le soin de disposer les esprits à chaque chose; elles seront proposées séparément et sans affectation. »

Au printemps de 1790, discussion du projet de Constitution civile du clergé. Ici encore c'est un protestant qui joue le rôle décisif. Comme si elle avait le pressentiment des maux que cette loi allait déchaîner, l'Assemblée était d'avis (séances des 1er et 9 juin) de modifier dans un sens libéral le texte de la commission, établi par le janséniste Martineau. Martineau consentait aux amendements proposés, et la menace semblait évanouie, quand le protestant Barnave monte à la tribune. Après deux heures d'une âpre éloquence, il ressaisit l'Assemblée hésitante et fait adopter intégralement le texte primitif.

Les yeux des modérés s'ouvrent bientôt sur l'impasse où l'on s'est engagé. Beaucoup jugeraient l'heure venue de faire une halte sur la voie fatale. C'est encore Barnave qui se montre le plus ardent à faire voter (27 novembre) l'application immédiate de la loi : tout doit être fini le 4 janvier 1791; tous les ecclésiastiques en fonctions dans le royaume devront avoir, ce jour-là, prêté le serment... La veille de l'échéance, le 3 janvier, l'Assemblée est prise d'hésitation. Barnave remonte à la tribune, et l'adjure de ne rien ajouter à ce délai strict qui doit décider du sort de l'Eglise de France. — Et comme le lendemain 4 l'abbé Grégoire, dans un discours volontairement obscur, s'applique à donner à son adhésion un caractère purement politique, l'obéissance légale ne se confondant point avec la foi à des vérités religieuses qui restent hors des prises de la loi, Barnave, qui veille, renouvelle son impérieuse mise en demeure, somme ses collègues de mettre fin aux paroles et d'en venir aux actes, requiert du président l'appel nominal de tous les membres ecclésiastiques de l'Assemblée, et fait décider que tous ceux dont le serment ne sera pas consigné dans les procès-verbaux, seront remplacés, aux termes du décret du 27 novembre précédent.

A la fin de cette même année 1791, à la Législative, le roi opposant son veto à la loi qui frappe des plus dures sanctions les insermentés, on craint un instant pour le sort de la loi persécutrice. Mais Lasource se précipite à son secours. Vainement les promoteurs de la loi ont entrepris par toute la France une campagne de pétitions contre les prêtres réfractaires, ces pétitions arrivent à la tribune de l'Assemblée si pauvres d'arguments, si légères de signatures, que, pour dissimuler cette faiblesse, les orateurs la voilent sous le vocable pompeux de « volonté du peuple français. » Or, le 12 décembre 1791, un député courageux, Chéron, prétend connaître les noms des pétitionnaires et dévoiler à l'Assemblée le frauduleux abus qui est fait de cette « volonté du peuple. » Ce jour-là, la liberté et le bon sens sont au moment de remporter un beau triomphe. Mais l'ex-pasteur Lasource avec l'ex-capucin Chabot réclament fiévreusement l'ordre du jour qui s'oppose à la divulgation de la vérité : les révélations accusatrices sont bâillonnées, et le triomphe de la loi est assuré.

La Convention se réunit le 21 septembre 1792. Rabaut a été l'un des premiers, après le 10 août, à préconiser la forme républicaine. Ses yeux s'ouvrent cependant, et il ne veut pas descendre jusqu'au fond de l'abîme. Lors du procès de Louis XVI, il vote, et son frère Rabaut-Pommier avec lui, l'appel au peuple. Lasource, qui se trouve alors en mission dans le Var, pourrait se dispenser de voter; mais il veut faire du zèle, écrit, dès le 1er janvier 1793, à la Convention pour notifier sa volonté de voter la mort, et se hâte de quitter sa mission pour assister à la séance du 16 janvier, où se décide le sort du roi.

Tant de zèle ne lui sert de rien. Girondin, il est englobé dans la proscription du 2 juin, et monte sur l'échafaud le 31 octobre. Rabaut de Saint-Etienne l'y suit le 5 décembre, et Soulier le 3 juin 1794, avec l'ex-pasteur Ribes et six autres huguenots.

Leurs collègues de province ne s'arrêtent pas comme eux à la Gironde, et vont tout de suite au jacobinisme. Aussi, quand la « déprêtrisation » est demandée à tous les ex-ministres du culte, catholiques ou non-catholiques, le pastorat protestant ne connaît pas d'hésitation. La déclaration du conventionnel Julien, ex-pasteur de Toulouse, à la barre de la Convention (9 novembre 1793), est typique :

Citoyens, je n'eus jamais d'autre ambition que de voir régner sur la terre la raison et la philosophie. Je m'attachai toujours, comme homme et comme ministre d'un culte longtemps proscrit, à resserrer entre les

hommes les liens de la fraternité et à les porter à ne faire tous qu'une même famille. J'ai prêché hautement les maximes de la tolérance et je m'honore de l'avoir fait avec tant de zèle. Les prêtres catholiques de la Haute-Garonne, d'où j'ai été député à la Convention ; ceux du département de l'Hérault, où j'ai vécu pendant quinze ans ; ceux du département du Gard, où j'ai pris le jour : tous déclarèrent que je professai toujours le tolérantisme le plus étendu, que je prêchai toujours que la même destinée attendait tous les hommes, de quelque culte qu'ils fussent... On sait que les ministres du culte protestant *n'étaient guère que des officiers de morale ;* mais, il faut en convenir, il y a eu dans tous les cultes plus ou moins un peu de charlatanisme... J'ai exercé pendant vingt ans les fonctions de ministre protestant ; je déclare que je ne les professerai plus, que je n'aurai désormais d'autre temple que le sanctuaire des lois, d'autre divinité que la liberté, d'autre culte que celui de la patrie, d'autre Evangile que la Constitution républicaine. Voilà ma profession de foi politique et morale.

Même note sur les lèvres de l'ex-pasteur Lombard-Lachaud, de l'ex-ministre luthérien de Wissembourg, Grimmer, qui déclare (Convention, 2 décembre 1793) qu'il « renonce avec le cœur le plus républicain à ce nom odieux de ministre des autels... Je ne connais qu'une famille, celle des républicains ; qu'une divinité, celle de la raison et de la vérité... » Nul n'élève la voix pour légitimer son ministère passé...

C'est la fin de l'Eglise protestante de France. Jusque dans le Gard, où la foi huguenote a si longtemps résisté à tous les assauts, le Conventionnel Borie, envoyé en mission, supprime, par arrêté du 4 juin 1794, tout exercice du culte dans le département et exile à 20 lieues de l'endroit où ils ont exercé leurs fonctions prêtres et pasteurs. Les martyrs furent nombreux dans les rangs du clergé fidèle ; il y en eut même parmi les assermentés, dont beaucoup se ressaisirent ; et ceux qui échappèrent à la mort surent au moins poursuivre, au péril de leur vie, leur ministère. Chez les pasteurs, rien.

L'Eglise protestante, conclut M. Dedieu, s'effondra moins par la persécution des pouvoirs que par l'abandon des pasteurs. La persécution les jeta dans un inexprimable désarroi. Ils firent défaut, dès les premiers jours de la tourmente. Les uns passent à la politique, et se poussent aux premiers rangs de la phalange révolutionnaire. ...Ils oublient, pour jamais, le caractère sacré dont ils furent investis. ...D'autres seront plus jaloux de conserver leur valeur, mais, effrayés trop généralement devant l'avenir menaçant, ils s'en vont « pour sauver leur vie. » Leurs fidèles eux-mêmes les engagent à la désertion... Ce sont les martyrs qui ont sauvé la religion catholique. Les fidèles ont alimenté leur courage à cette source sanglante. Le protestantisme a manqué de confesseurs de la foi. Pourquoi n'ajouterions-nous pas que l'on ne peut confesser que la foi qu'on a ?...

Les sermons des meilleurs pasteurs de ce temps-là ne sont que de médiocres pages de philosophie. Et quelle philosophie ! ...Des 57 sermons qui nous restent de Rabaut de Saint-Etienne et qui s'échelonnent entre le 3 juillet 1762 et le 26 juin 1785, les seuls discours qui donnent une impression d'édification religieuse sont ceux des *deux premières années* de son ministère. Peu à peu, le rationaliste a pris le pas sur le chrétien. Chez Rabaut, le vide religieux s'accentue avec les années. — « La religion chrétienne, dira-t-il, n'est que la *religion naturelle* dévoilée aux mortels et confirmée par Jésus-Christ... Les vérités du christianisme sont parfaitement d'accord avec les lumières de la raison... Appuyez-vous sur la colonne de la *raison*... C'est dans la *raison* qu'il faut chercher le remède à toutes nos passions, » affirme-t-il dans un sermon qu'il consacre à la « nécessité de corriger le tempérament par la raison... » Quiconque prétend « naturaliser » la religion du Christ, en réalité, la blesse à mort dans la vie des âmes.

VII. — On sera heureux de relire en plaquette et de propager (in-12 de 48 p., 2 f., Editions *Spes*) l'article aussi ému que solide que M. Goyau donnait à la *Revue des Deux Mondes* sur La Présence de la France au Vatican : la place que savent et veulent tenir d'autres Républiques au Vatican ; la place qu'y a tenue la France de nos trois Républiques ; l'ascendant international de la Papauté contemporaine ; nécessité d'être présents au Vatican pour régler les affaires d'Alsace, de Rhénanie, de la Sarre, du Maroc, du Levant, de l'Extrême-Orient, toutes les questions relatives à nos Missions... Pages de lumière et de cœur, — d'une lumière qui s'impose à tout Français sincère.

L'Ambassade de France près le Saint-Siège sous l'Ancien Régime, par Paul Lesourd, archiviste paléographe (in-12 de xv-230 p., 7 f. 50, Editions *Spes*). Les circonstances peuvent sembler faire de ce volume un travail d'actualité ; mais, dans son fond, c'est un travail d'histoire, présenté d'abord sous forme de conférences (dix) données à l'Institut catholique de Paris. C'est le premier travail d'importance de l'auteur ; mais ce n'est pas le dernier, et sur ce sujet même, dont il ne nous offre ici que la fleur, des *généralités* comme il écrit en sous-titre, généralités sur le choix des Ambassadeurs, sur leurs entrées solennelles à Rome, sur les Instructions dont ils étaient porteurs, sur leur conduite générale, etc. Généralités nourries de détails vivants, piquants, pittoresques. L'auteur, qui est homme d'esprit et qui sait écrire, a voulu se borner. Mais, sans cesser de se borner et de faire œuvre de goût, il nous donnera certainement encore des volumes sur ce thème, des volumes que son talent fera très amusants et infiniment curieux et qui demeureront toujours graves, d'une gravité digne du sujet. Car c'est une très grande page de notre histoire que cette question de notre représentation à Rome. En des siècles où la France faisait quelque figure dans le monde, l'ambassade de Rome a toujours passé pour la première de toutes, Rome étant, comme dit un *Mémoire* écrit au temps de Louis XIV, « le bureau où toutes les grandes affaires se rapportent, se digèrent et se décident, et entre autres, celles qui regardent les rois de France, » ou, comme on lit dans un autre *Mémoire* qui est de 1731, « un lieu qui, en même temps qu'il est le centre de la catholicité, est enfin la ville de tous les peuples. »

Aussi cette ambassade a-t-elle été toujours la plus convoitée : convoitée non pas seulement par les plus grands seigneurs laïques, mais aussi par les ecclésiastiques du plus haut rang, en dépit du risque auquel ceux-ci s'exposaient fatalement d'en-

courir la disgrâce, ou du Pape, ou du Roi. Il est vrai que la disgrâce du Pape ne les effrayait souvent pas assez (non plus que leurs congénères d'Espagne ou d'Allemagne) pour qu'ils eussent à redouter quelque chose du côté du Roi. Au XVIe siècle, la majorité de nos ambassadeurs à Rome fut d'Eglise ; Louis XIV et le Régent préférèrent les laïques, mais sans exclure les autres, tels les cardinaux d'Estrées, de Bouillon, de Forbin-Janson, de la Trémoille ; et la tradition se perpétue jusqu'à la Révolution avec les cardinaux de Rohan, de Tencin, de Polignac et de Bernis, sans compter parfois de simples abbés.

Mais, ecclésiastiques ou laïques, tous furent des hommes de suprême distinction. A Rome plus qu'ailleurs, la France tenait à montrer la fleur du pays, attendu que nulle Cour n'était plus exposée au regard de toutes les nations.

Très beau livre, et qui sera la digne Préface générale de la grande œuvre que l'auteur prépare.

On a dit ici cette année, p. 120-122, le rôle capital qu'a tenu Ronsard dans la défense de l'Eglise catholique contre le calvinisme français. Voici un livre qui semble nous annoncer un tout autre côté de la vie de Ronsard : **Cassandre ou le secret de Ronsard**, par Roger Sorg (in-12 de 264 p., 10 gravures hors-texte, 7 f. 50, Paris, Payot). Ce n'est qu'un semblant ; et les fervents de Ronsard champion de l'Eglise liront avec bonheur ce nouveau travail de M. Sorg. Car il est entendu, dans certaine tradition, que Ronsard, grand marcheur, prodiguait, au hasard de mille rencontres, ses flammes poétiques à tout le beau sexe. C'est là une calomnie d'origine huguenote, comme d'origine huguenote aussi est la légende, depuis longtemps réduite à néant, qui faisait de lui un prêtre. Les huguenots ont tout imaginé pour noircir leur grand ennemi, pour noircir en sa personne le sacerdoce. La thèse de M. Sorg est que Ronsard n'aima jamais qu'une seule femme, celle qu'il a célébrée sous le nom de Cassandre et qu'un texte d'Agrippa d'Aubigné, publié il y a une soixantaine d'années, a permis d'identifier : c'était la fille aînée d'un banquier florentin, Salviati, qui vivait le plus souvent aux bords de la Loire, à Blois ou en son château de Talcy. Ronsard l'appelle Cassandre, et c'est sous ce nom qu'elle nous est restée connue. Il n'avait guère que dix-neuf ans quand il la vit pour la première fois, à Blois ; elle en avait seize. Ce fut, chez lui, le coup de foudre. Du moins il le dit... en vers. L'a-t-il dit autrement ? C'est peu à croire ; car, dès lors, il se sentait éliminé de la vie de cour par sa surdité précoce ; et, destiné à vivre de bénéfices ecclésiastiques, il entra, par la tonsure, dans la cléricature. Mais il continua à soupirer pour Cassandre... en vers. Cassandre épousa un de ses cousins à lui ; et il soupira toujours. S'il a soupiré pour d'autres, c'est qu'il voulait se faire le renom d'un homme à conquêtes, ce qui était bien porté dans le monde. Mais ces autres ne sont que des pseudonymes de l'immortelle Cassandre ; et quand il écrit « Marie » ou « Genèvre » ou même « Hélène de Surgères » son dernier amour, lisez toujours « Cassandre... » M. Sorg développe très ingénieusement cette thèse. Sa démonstration n'est peut-être pas absolument apodictique, car, comme disait Mme du Deffand, ce sont choses dont on ne saurait être tout à fait sûr. En tous cas elle atteint un très haut degré de probabilité ; et puis surtout, elle nous fait revivre aimablement la vie de Ronsard et jette, sur maints épisodes, de nouvelles et intéressantes lumières.

C'est un humaniste aussi que le général Boucher, ancien président de l'Association des Etudes grecques. Même, à lire son Ier volume, consacré aux 160 années des guerres gréco-perses (de Marathon, en 490, à Arbelles, en 331 av. J.-C.), on l'eût pu croire confiné dans l'antiquité (cf. *Ami* 1923, p. 766). Du tout. Son nouveau volume, **Les Doctrines dans la préparation de la Grande Guerre** (in-12 de XXVI-258 p., 8 f., Berger-Levrault), publié avec le même sur-titre que le Ier *(Les Lois éternelles de la guerre)*, est tout entier donné à la guerre de 1914-1918, mais toujours à la lumière de l'antiquité et tout particulièrement de Xénophon. Il raconte que le général Février, son ancien chef au 6e corps, disait n'avoir jamais eu d'autre maître que Xénophon. Il prit d'abord cela pour une boutade ; puis il se rappela que Napoléon, lui aussi, s'était réclamé du vieil auteur grec. Et il se mit à relire Xénophon, non pas seulement l'*Anabase*, mais les *Mémorables*, et l'*Hipparchique*, et la *Cyropédie ;* et il nous apprend à y retrouver formulées avec autant de bonhomie simple que de précision, « les lois éternelles de la guerre. » Même cette *Cyropédie*, qui a un renom si solidement établi de roman historique, il y trouve un cours appliqué de tactique et de stratégie, opinion qui n'est pas courante, mais qui a pour elle l'autorité de Cicéron et de Scipion l'Africain. Il est certain que l'homme qui a dirigé la Retraite des Dix Mille est un des plus grands capitaines de l'histoire, un maître en l'art de s'adapter aux circonstances, au réel. A son tour, le livre du général Boucher est une condamnation formelle de toute doctrine systématique, de toute doctrine passe-partout ; il proclame avec une énergie soutenue la nécessité d'étudier chaque cas particulier en lui-même et non d'après des idées toutes faites. Et il redit le grand principe : un chef doit aimer ses soldats, et il faut que les soldats se sentent aimés de lui et l'aiment à leur tour. C'est déjà ce que formulait le Socrate des *Mémorables*, quand, « recherchant quelle devait être la vertu d'un bon général, mettant de côté toutes ses autres obligations, il ne lui demandait que de faire le bonheur de ses soldats. »

Le lieutenant-colonel Reboul est l'homme de France le mieux informé de tout ce qui a trait à la préparation militaire de l'Allemagne d'après-guerre, l'homme par conséquent qui a tout droit d'être écouté quand il jette le cri d'alarme et nous dit ce que nous devons faire chez nous. Aussi on lira passionnément son nouveau volume, **Mobilisation industrielle**, qui n'est encore qu'un

tome I et traite des *Fabrications de guerre en France de 1914 à 1918* (in-12 de XVI-198 p., avec 4 graphiques, 6 f. 75, Berger-Levrault). Nous savons tous vaguement combien c'est là un problème complexe, et qui intéresse toutes les branches de l'activité d'une nation, combien ce problème a été angoissant à certaines heures de la guerre. Il faudra venir ici l'apprendre par le menu, dans ces pages bourrées de chiffres et de données précises, mais toujours la lucidité même, et pénétrées du plus ardent souffle de patriotisme.

Voir aussi, de M. Paul de Rousiers, **Les Grandes Industries modernes** : t. I, *l'industrie houillière, l'industrie pétrolière, l'industrie hydro-électrique,* in-12 de 240 p., 7 f. 50 ; t. II, *la Métallurgie,* in-12 de 284 p., 9 f., Paris, Colin. C'est le résumé d'un Cours professé à l'Ecole libre des Sciences politiques. Deux volumes sont encore à suivre. C'est un livre d'expérience, d'observation scientifique. Pas de principes *a priori*. L'industrie reste nécessairement à la merci des transformations sociales, des conditions économiques résultant de l'ensemble des rapports nouveaux qui s'établissent entre les hommes. Il y a là des données qu'aucun industriel ne peut négliger ; elles s'imposent à lui, et il est sans action sur leurs vicissitudes. C'est en observant les transformations survenues dans les opérations industrielles et dans les échanges commerciaux, c'est en cherchant à en dégager les causes et à en mesurer les effets que M. P. de Rousiers a réussi à mettre en relief les éléments essentiels de l'organisation industrielle actuelle. Ce sont là questions intéressantes, comme tout à l'heure le livre du colonel Reboul, pour quiconque aime son pays, mais intéressantes surtout, au point de vue de notre ministère même, pour ceux de nos confrères dont l'apostolat s'exerce en milieux industriels. Nous avons eu souvent l'occasion de présenter ici M. P. de Rousiers, d'analyser ses ouvrages ou ses articles de revues ; et nos lecteurs savent qu'il ne cesse jamais d'être aussi clair et vivant que docte.

Voir encore, dans Collection Armand Colin, **Les Industries de fixation de l'Azote,** par M. Guichard, prof. à la Sorbonne (in-16 de 204 p., 21 figures, 6 f.). La partie essentielle de ce volume est bien ce qu'annonce le titre ; mais l'auteur n'a pas voulu isoler cette étude et l'a fait précéder d'un examen sommaire (p. 27-60) du rôle biologique de l'azote : l'azote de la terre arable, ammonisation de l'azote atmosphérique, ammonisation et nitrification, influence des composés azotés sur la végétation, etc. Après quoi il passe à *l'azote minéral :* nitrates, extraction de l'azote de l'air, oxydation et hydrogénation de l'azote, ses diverses utilisations, surtout (puisque nous ne sommes pas encore en temps de paix) la puissance explosive de ses composés : « La guerre a obligé les chimistes et les gouvernements à retourner le problème de l'azote sous toutes ses faces... En Allemagne le premier fait considérable fut la privation du nitrate chilien ; le second, le remplacement de ce nitrate par l'accroissement des industries allemandes de l'azote... » Une loi de 1924 a créé chez nous un *Office National Industriel de l'azote.*

Dans la même Collection, **Chimie minérale,** par MM. Copaux et Perpérot, l'un professeur et l'autre sous-chef de travaux pratiques à l'Ecole de Physique et de Chimie industrielles de Paris (3 vol. in-16 de 200 p. environ, à 6 f. l'un). Le titre limite le sujet : pas de chimie organique ici ni de chimie physique : uniquement la chimie minérale, immense déjà, et appelée sans doute à se subdiviser, qui représente la partie fondamentale et traditionnelle de la chimie, la plus riche d'expériences et de faits, et qui a mené à bien sa principale entreprise, à savoir : découvrir et isoler, parmi la multitude des formes de la matière, un nombre limité de substances élémentaires, — 80, — dont elle a usé ensuite pour créer des formes nouvelles par recombinaison. Entreprise qui n'est d'ailleurs qu'une étape vers une réalité plus simple dont il est permis d'entrevoir la révélation à la suite de la découverte de la radioactivité et des transformations radioactives. Jusqu'où n'ira-t-on pas dans cette étude de la structure interne des éléments ? On regarde aujourd'hui la matière tout entière comme composée, non pas d'un seul principe, mais de deux, l'atome d'électricité négative, ou *électron,* et l'atome d'électricité positive, ou *proton :* le proton est identique à l'hydrogène, ou, plus exactement, c'est l'atome d'hydrogène ayant perdu un électron, le seul qu'il possède. L'atome lui-même est autrement complexe : son noyau central, positivement chargé, est entouré d'électrons à charge négative égale, d'où neutralisation. Au sein du noyau lui-même cohabitent des protons et des électrons, ceux-ci fixés dans le noyau si solidement qu'il faut une énergie exceptionnelle, comme celle des phénomènes radioactifs, pour les en détacher... Voir ce que nous avons dit déjà de ces questions à propos des travaux de Berthoud et de Houllevigue, *Ami* 1922, p. 800. Comme c'est le cas de redire : *Maximus in minimis Deus !*

Revue Internationale des Sociétés Secrètes, 3 et 24 mai, 14 juin, travail de Mgr Jouin sur la préparation de la laïcisation de l'enseignement par la Maçonnerie. Une tristement curieuse allocution du prince Murat, Grand-Maître, à la séance du G.·. O.·. du 25 février 1853, expose qu'à la suite des troubles des années précédentes, l'enseignement public a dû subir certaines restrictions, mais qui ne doivent pas être éternelles, et que le devoir des TT.·. C.·. Fr.·. est de préparer une nouvelle éducation qui, par l'enseignement des principes de fraternité, empêche « les enfants de nos frères » de tomber « dans les mains de l'intolérance, ou, ce qui est pis encore, dans tous les vices qui naissent de l'ignorance » : intolérance et ignorance, lisez : cléricalisme et enseignement religieux. Sous le Second Empire la Maçonnerie ne put réaliser complètement ses fins ; mais la Commune, à peine installée à Paris, prit une série d'arrêtés (24 et 28 avril, 11 et 14 mai 1871) organisant la laïcisation totale de l'enseignement primaire et professionnel dans toutes les écoles de la capitale.

Les Facultés catholiques de Lille, avril et mai : magnifique travail de M. Looten sur l'action sociale du cardinal Manning : action dans la question ouvrière, et action dans la question scolaire, où deux paroles résument l'attitude de Manning : la première, cri du cœur et d'immense pitié : « Une larme d'enfant non essuyée en appelle à Dieu aussi haut que le sang versé ; » la seconde, qui indique à la fois le principe et le but de son intervention : « Un enfant chrétien a droit à une éducation chrétienne, un enfant catholique à une éducation catholique. » Et ce sont les vigoureuses réclamations de Manning qui ont préparé les voies au régime actuel, sous lequel chaque école, à quelque confession qu'elle appartienne, reçoit de l'Etat un subside au prorata du nombre de ses élèves.

Hostia, mai-juin, signale une omission significative dans les *Monita* qui accompagnent la Bulle d'Indiction du Jubilé. Lors du Jubilé de 1900, pouvoir était donné aux pénitenciers romains de commuer la Communion, en faveur des enfants non encore admissibles à la Première Communion. Cette année, c'est un cas qui n'est plus prévu : la Pénitencerie sans doute aura jugé le pouvoir sans objet, attendu que l'enfant ne peut gagner le Jubilé avant l'âge de discrétion et que dès cet âge il est astreint au devoir pascal. Par ailleurs, s'il est assez développé pour se confesser et pour comprendre ce qui concerne le Jubilé, il est sûrement capable de recevoir, sur les vérités nécessaires de nécessité de moyen et sur l'Eucharistie, les notions rudimentaires qu'exige la Communion. Par conséquent, les parents qui privent leurs enfants de la grâce de la Communion précoce, les privent aussi de la grâce du Jubilé et dès lors s'en privent eux-mêmes les premiers.

M. l'abbé Bayart, des Facultés catholiques de Lille, raconte (*Vie Franciscaine* de mai) la très suggestive et piquante anecdote d'un vieux curé, le sien, qui

avait pour président de son Conseil de Fabrique un excellent chrétien, un chrétien très assidu à la Grand' Messe dominicale, mais qu'on ne voyait jamais aux Vêpres. Un jour de Pâques, après la Messe, le curé lui dit : — « Voyons, aujourd'hui, pour la plus grande fête de l'année, ne viendrez-vous pas aux Vêpres ?... » Mais l'autre de répondre : — « Tenez, Monsieur le Curé, j'aime mieux vous le dire. Quand j'arrive aux Vêpres, vous vous asseyez et vous vous mettez à chanter : *Le Seigneur a dit à mon Seigneur,* et : *Quand Israël sortit d'Egypte.* Que voulez-vous que cela me fasse ? »

Le propos, en soi, est dénué de respect ; mais il est authentique, et il fait toucher du doigt la cause, une des causes, de la langueur de la vie liturgique. Si le sens liturgique disparaît, c'est parce que, chez le trop grand nombre des fidèles, les formules des prières liturgiques ne correspondent à rien, n'éveillent aucune idée, aucun sentiment. Seul l'Evangile, heureusement, intéresse encore et touche. Le reste est lettre morte. Nos fidèles sont des gens qui n'éprouvent nul besoin de savoir ce qu'ont pu dire ou penser les Prophètes d'Israël et les Apôtres du Christ, et qui dès lors ne trouvent rien d'intéressant dans tout ce qu'on peut lire ou chanter au cours de la grand'messe et des Vêpres. Ils subissent notre liturgie ; or, ce n'est pas la subir qu'il faut, mais l'utiliser. Et, pour l'utiliser, deux choses leur manquent : le goût de l'Ecriture Sainte et le goût du symbolisme.

Ce double goût, c'est à nous à le leur donner. Pour leur donner le goût de l'Ecriture Sainte, il suffirait de leur apprendre à lire leur missel. M. Bayart intitulerait le missel : *Morceaux choisis de la Bible.* Nous proposerions de dire : *Esprit de la Bible.* « Un chrétien qui suivrait exactement sa messe *tous les jours,* acquerrait, par cela seul, une idée bien suffisante, sous tous rapports, de l'Ecriture Sainte, » l'idée du sens chrétien de l'Ancien Testament, du sens actuel et toujours vivant de la Bible entière.

Quant au symbolisme liturgique, il n'a rien de commun avec les choses très compliquées que d'aucuns ont voulu entendre sous ce nom de symbolisme ; il n'a rien de recherché, rien de conventionnel, il sort tout entier de l'usage et de la signification des choses, et c'est pourquoi il est à la portée des plus simples fidèles. Même, plus les fidèles seront simples, enfants, naturels, éloignés de tout ce qui serait afféterie et préciosité, mieux ils saisiront le symbolisme chrétien. Celui-ci n'a pas même besoin qu'on l'explique, mais seulement qu'on le fasse remarquer. Ainsi, la lumière signifie pour tout le monde paix, joie, certitude ; la cendre, pénitence ; les palmes, triomphe ; le sel, l'incorruptible sagesse de l'esprit et du cœur ; l'encens est signe d'honneur et de prière. L'Eglise tient la droite voie entre deux excès opposés, entre ceux qui veulent ramener la religion à une affaire exclusivement de sentiment et ceux au contraire qui, sous prétexte de viriliser, de spiritualiser la religion, prétendent en bannir toute influence du sentiment et traitent assez dédaigneusement les rites extérieurs. Il faut aller à Dieu avec toute son âme, lui offrir tout son être. Si la religion ne passe plus par les yeux, par les oreilles, par les lèvres, par tout le corps, elle ne trouvera bientôt plus le chemin de l'âme. La liturgie est sensible, parce qu'elle s'adresse à l'homme total, à l'homme normal, tel qu'il est, tel qu'il doit être. Si le symbolisme de la liturgie ne nous dit rien, c'est qu'il nous manque quelque chose d'humain, que nous ne sommes pas l'homme normal auquel l'Eglise prétend s'adresser. A nous de nous corriger, de nous mettre au point.

Il y a des sens symboliques faux : pour les discerner des vrais, nous avons une règle sûre, qui est l'usage, l'autorité et les déclarations de l'Eglise.

Une nouvelle Collection, **Récits d'autrefois,** est annoncée sous la direction de M. Louis Batiffol (le frère de Mgr), en vol. in-12 de 128 p., à 5 f., Paris, Hachette. M. Jacques Bainville l'inaugure par son **Dix-huit Brumaire** ; et c'est la plus brillante des inaugurations. C'est une reconstitution vivante, colorée, émouvante et pittoresque de ces deux journées des 18 et 19 brumaire, de leurs causes, de leur préparation, de leurs suites : reconstitution où rien n'est avancé qui ne soit d'une scrupuleuse authenticité, où nulle part n'est laissée à l'invention, où l'on voit, une fois de plus, qu'il n'y a pas de fiction qui égale en intérêt dramatique l'histoire, quand elle est vraiment l'évocation sincère du passé. On verra ici que le 18 Brumaire est l'œuvre, non pas d'un militaire principalement, mais d'un civil, Sieyes, comme il est arrivé souvent dans l'histoire. Le peuple a besoin, pour applaudir à un coup d'Etat, qu'on lui exhibe un militaire ; mais ce sont d'ordinaire des civils qui ont tout préparé et mis en œuvre. Bonaparte y est allé fort prudemment, le 18 brumaire, qui fut une journée relativement facile ; mais le 19, il se laissa mettre fort mal en point, il perdit l'équilibre un temps, et il était perdu sans l'intrépide intervention de son frère Lucien, un civil. Quel contraste entre la prudence, la timidité presque du Bonaparte de Brumaire et l'imperturbable, l'effrayant sang-froid de son neveu, un civil encore à cette date, le 2 décembre 1851 ! M. Bainville écrit à la ligne finale de son récit : — « La fragilité de l'Empire était dans les incertitudes du 18 Brumaire. » Le 2 décembre n'eut pas de ces incertitudes, et l'Empire se trouva fragile tout de même.

Un second volume vient de paraître dans la Collection : **La Journée des Dupes,** par M. Batiffol lui-même. M. Batiffol a été, depuis vingt ans, le grand rénovateur de l'histoire de Louis XIII. Au Louis XIII effacé, apathique, falot, que la légende avait imaginé, il a substitué un roi qui dès seize ans se révèle homme de décision et de courage, de sang-froid et de ténacité, singulièrement conscient de son autorité et de son devoir royal. La Providence a mis Richelieu sur son chemin : il a su se servir de l'homme de génie que la Providence lui offrait. C'est lui seul qui par sa volonté royale a maintenu Richelieu au pouvoir, envers et contre tous, contre sa mère d'abord et son frère, parmi les intrigues et complots qui ne cessaient de s'ourdir contre le ministre. Nous avons raconté longuement jadis, d'après M. Batiffol, son premier coup d'Etat, l'exécution de Concini le 24 avril 1617, *Ami* 1909, p. 65-70. Il avait seize ans. Ce fut son premier coup d'Etat, mais non le dernier. Il lui en fallut plus d'un ensuite pour maintenir Richelieu. Un de ces coups d'Etat, une des grandes et décisives journées de la monarchie fut la Journée des Dupes, 11 novembre 1630, d'où la reine-mère sortit abattue définitivement et Richelieu affermi pour toujours. — Marie de Médicis, reléguée à Compiègne, s'évada et gagna les Pays-Bas espagnols, puis Cologne, où elle mourut en 1642 sans avoir revu son fils ni la France.

Sous ce titre général : **La valeur humaine des Saints,** M. l'abbé Naudet inaugure une nouvelle série de fascicules in-8 de 24 p., à 1 f. 50, aux Editions *Spes.* Deux fascicules déjà ont paru : **S. Jean de Dieu,** et **S. Vincent de Paul.** Il n'est pas de valeur humaine, de quelque nom qu'on la décore, puissance ou génie, qui égale la sainteté, comme a dit Pascal : « Tous les corps ensemble, et tous les esprits ensemble, et toutes leurs productions, ne valent pas le moindre mouvement de charité : cela est d'un ordre infiniment plus élevé. » La sainteté, c'est l'amour de Dieu ; et l'amour de Dieu ne va pas sans l'amour des hommes. Vérité utile à rappeler à tant de nos contemporains qui volontiers sont prêts à savourer goulûment les fruits humains de la sainteté, sans remonter à la source mystique où s'alimente toute cette fructification. Vérité utile à rappeler aussi à d'autres qui ne sont que trop portés à se replier sur eux-mêmes, à se recroqueviller dans les pratiques superficielles d'une dévotion égoïste et laissent le prochain se morfondre dans sa misère, dans un abîme de misères, physiques ou morales. Un

amour de Dieu qui ne s'épanouirait pas en amour du prochain ne serait pas authentique, pas plus que ne saurait aller bien loin une philanthropie humaine qui ne s'alimenterait pas aux sources surnaturelles.

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus Bibliographiques

S. Pierre Canisius (1521-1597), par L. Cristiani. In-12 de 188 p., 4 f. Paris, Gabalda. — **Saint Jean Eudes,** par E. Georges, Eudiste. In-8 de XII-520 p., 4 photogravures hors texte. 25 f. Paris, Lethielleux. — **La Vie merveilleuse du Curé d'Ars,** par Jacques d'Ars. In-12 de 150 p., nombreuses phototypies, 5 f. Lethielleux.

Les trois nouveaux Saints de cette année jubilaire. Des trois le plus grand est sans doute S. Pierre Canisius, puisque le même Acte pontifical qui l'a inscrit au catalogue des Saints l'a proclamé aussi Docteur de l'Eglise. Veuillot lui avait consacré, dans ses *Pèlerinages de Suisse,* des pages exquises, que nous avons tous lues aux jours de notre adolescence et dont aucun de nous n'a perdu le souvenir. Il a été, en Allemagne, le grand champion de l'Eglise contre la Réforme. De vastes régions ont été par lui préservées de l'hérésie; et par ses écrits, par ses divers *Catéchismes* il a répandu la lumière en tant d'âmes de bonne volonté dont le grand mal était l'ignorance; il a préparé le mouvement de Contre-Réforme qui au début du XVII^e^ siècle devait rendre à l'Eglise tant de fidèles, et des provinces entières en Allemagne Centrale, en Allemagne du Sud. en Autriche. C'était un esprit tout de paix dans la lumière. Il ne polémiquait pas, il exposait, « pensant à bon droit, disait naguère Mgr Besson, qu'il obtiendra des résultats plus précieux en exposant simplement la vérité qu'en attaquant l'erreur. Le travail négatif qui ne fait qu'humilier l'adversaire n'avait point d'attrait pour lui. » Mgr Besson, en même temps que de Lausanne et de Genève, est évêque aussi de Fribourg, ville où la mémoire de S. Canisius est tout particulièrement en bénédiction, car le Saint y a passé les dix-sept dernières années de sa vie. C'est grâce à lui que Fribourg est demeurée fixée dans la fidélité à l'Eglise et n'a cessé d'être en Suisse une forteresse du catholicisme. C'est lui qui a fondé à Fribourg le célèbre Collège St-Michel, dirigé par les Jésuites jusqu'en 1848 et d'où est partie, il y a près de deux siècles, l'idée de fonder cette Université catholique dont il était réservé à notre âge de voir la réalisation (cf. *Nouvelles religieuses,* 1^er^ février 1924). — M. Cristiani est, de longue date, un spécialiste des questions relatives à l'histoire de la Réforme luthérienne. Sa monographie du nouveau Saint est aussi solide qu'attachante. Elle fait partie de la Collection *Les Saints.*

La gloire de S. Jean Eudes n'a jamais connu d'éclipse en France. Tous ceux qui se sont occupés de l'histoire de la fondation des séminaires, de l'histoire de la réforme du clergé au XVII^e^ siècle, de l'histoire du jansénisme et des origines de la dévotion aux SS. Cœurs de Jésus et de Marie, lui ont fait la place d'honneur qu'il mérite. De nos jours mêmes, en ce XX^e^ siècle, il a trouvé des biographes de premier mérite: M. Henry Joly d'abord, qui, dans la Collection *Les Saints* dont il était directeur, a tenu à se charger lui-même de la vie du P. Eudes, comme il l'avait fait déjà pour S. Ignace et pour sainte Thérèse; puis le P. Boulay, auteur d'une grande Vie en 4 vol. in-8 (près de 3.000 pages), qui, grâce surtout aux détails circonstanciés donnés sur les campagnes du P. Eudes missionnaire, restera toujours une mine incomparable pour l'étude de la vie chrétienne en France alors. Le P. Boulay a donné ensuite un abrégé de son grand ouvrage, *Le B. Jean Eudes,* in-8 écu de 340 p., 6 f., 1909, puis une *Vie populaire illustrée,* in-12 de 128 p., 2 f., 1909, Lethielleux. Aujourd'hui, au lendemain des fêtes de la canonisation, voici que nous arrive du Canada une nouvelle grande Vie, préparée de longue main, menée suivant toutes les exigences de la plus rigoureuse critique, et qui nous donne de l'activité extraordinaire du Saint un tableau que l'on trouvera certainement rapide en ses 500 pages, que l'on trouvera surtout d'une admirable plénitude: œuvre sacerdotale du Saint, celle qu'il n'a jamais perdue de vue et qui lui a été de toutes la plus chère, son œuvre missionnaire, sa fondation de la Congrégation de Jésus et Marie, les origines de Notre-Dame de Charité, S. Jean Eudes « auteur du Culte liturgique » des SS. Cœurs (comme il est dit dans un des Décrets romains préparatoires à la Béatification). Un grand chapitre est donné à la question si épineuse, si obscurcie par les calomnies jansénistes, de Marie des Vallées. Un chapitre aussi, de plus de 40 pages, sur « le Saint, » les caractéristiques de la sainteté de Jean Eudes.

Et voici enfin que la *Vie spirituelle* consacre tout son fascicule de juin à S. Jean Eudes: sa vie apostolique, l'œuvre des Séminaires, le culte des SS. Cœurs, la spiritualité, par MM. Poisson et Levesque, par les PP. Gauderon et Boulay.

M. Jacques d'Ars est un des plus aimés d'entre les écrivains qui se dévouent à l'apostolat de la jeunesse. Il n'a pas connu le Curé d'Ars (ceux qui l'ont connu commencent à se faire rares); mais il a eu le bonheur de rencontrer des prêtres qui lui ressemblaient beaucoup et qui le lui ont fait connaître et aimer. Il a écrit sa petite *Vie populaire* avec son talent, qui est beau, avec surtout une ferveur communicative dont on se sent pénétré dès les premières pages. Nous souhaitons à son livre la plus vaste diffusion dans tous les milieux, surtout dans les milieux jeunes et populaires. — Six chapitres: 1° *Quand il était petit berger;* 2° *Au printemps de sa vie;* 3° *Une fois curé de campagne;* 4° *Ses prodigieuses tribulations;* 5° *Il fut l'ange de la Confession;* 6° *Comment Jésus-Christ vivait en lui.* Appendice: *Après sa mort:* les missionnaires d'Ars, la Basilique, le Procès et la Canonisation.

Le Vénérable Louis-Marie Baudouin (1765-1835), par le P. Marie-Alphonse. — In-12 de 28 p., 0 f. 60 *franco.* — Chez M. Ailleaume, Directeur au Grand Séminaire de La Rochelle.

C'est « une gloire vendéenne. » Confesseur de la foi au temps de la Révolution, il a été, après le Concordat, de cette incomparable pléiade d'artisans que la Providence a suscités alors pour la reconstruction religieuse de notre patrie. Né en 1765, prêtre le 19 septembre 1789, incarcéré à deux reprises (en 1791 et 1792) pour refus de serment, banni ensuite en Espagne, rentré en France le 15 août 1797, à la veille même de cette Terreur fructidorienne qui deux années durant allait sévir si cruellement contre prêtres et fidèles, il réussit à dépister la police et exerce son ministère aux Sables-d'Olonne. Curé de Chavagnes-en-Paillers après le Concordat, c'est là qu'il fonde les « deux grandes œuvres » que Notre-Seigneur lui a demandées au temps de la persécution: les Filles du Verbe Incarné (appelées ensuite, lors de leur approbation, Ursulines de Jésus), puis le Séminaire de Chavagnes, le premier qui fut relevé en France après la Révolution, et pour lequel il organisa une nouvelle Société religieuse de prêtres, les Enfants de Marie-Immaculée.

Mais voici Napoléon qui décrète (15 nov. 1811) que pas une école secondaire ecclésiastique ne pourra être établie à la campagne, que les séminaires situés dans

les villages seront transférés dans les villes, où les élèves suivront les cours des lycées et collèges.

En conséquence de quoi les élèves d'humanités de Chavagnes émigrent à St-Jean-d'Angély, et ceux de philosophie et théologie à La Rochelle. Le P. Baudouin est installé Supérieur du Grand Séminaire de La Rochelle, et de là dirige le Petit Séminaire de St-Jean-d'Angély, puis fonde, après la chute de Napoléon, un Petit Séminaire à Luçon et des écoles préparatoires au Petit Séminaire à Archiac, à Montendre, à Montlieu, à Chavagnes.

Puis, le siège de Luçon rétabli en 1821, l'évêque de Luçon reprend son diocésain, le nomme Supérieur du Grand Séminaire et vicaire général, organise avec lui les Oblats de St-Charles, qui se fondront ensuite avec les Pères du B. Grignion de Montfort. Sa dernière parole, en expirant, fut : — « Aimez la Sainte Vierge ! » — Sa cause a été introduite à Rome. L'avocat du Procès de Béatification, Mgr Costaggini, célébrait en lui (oct. 1910) « *unus ex fortissimis athletis Gallicæ Ecclesiæ.* »

C'est, comme on voit, une vie d'une rare fécondité. La brochure que nous annonçons est très courte, presque une Table des matières. Heureusement on nous annonce la réédition d'une grande Vie.

L'Eglise et le Problème de la famille, par le P. Coulet, S. J. — Tome I : *La crise du foyer ;* in-12 de VIII-250 p , 6 f. — Tome II : *La stabilité du foyer ;* in-12 de VIII-230 p., 6 f. — Paris, Editions *Spes* (1924 25).

I. — Dans une première série de conférences (données à Bordeaux), le P. Coulet s'est attaché surtout à poser *le Problème de la famille* dans son ensemble, à manifester son extrême complexité et sa gravité exceptionnelle. Il montre le rôle capital de la famille dans la vie de l'individu et de la société ; il rappelle comment l'Economie, la Législation, les Idées et les Mœurs individualistes dont nous souffrons depuis la fin du XVIII[e] siècle ont battu en brèche l'institution familiale. Des chiffres et des faits soulignent la gravité de la *crise* qui en est résultée, *crise de stabilité, de fécondité, d'autorité.* Enfin, l'auteur trace l'ébauche d'un programme de restauration de la famille : les remèdes empruntés à l'Economie et à la Législation ne produiront d'effets sérieux et durables que s'ils supposent le retour aux saines et antiques disciplines chrétiennes.

II. — La seconde série étudie la *stabilité du foyer.* Préoccupé d'atteindre les esprits qui rejettent les doctrines de l'Eglise parce qu'ils les connaissent mal ou ne les connaissent pas, l'auteur se place d'abord sur le propre terrain des adversaires de nos conceptions traditionnelles, afin de justifier ces dernières au nom même du bien véritable de l'individu, de la société familiale, du corps social tout entier. Il montre ensuite tout ce que l'enseignement positif de l'Eglise ajoute à la force de ces raisons d'ordre simplement naturel : grandeur surnaturelle du mariage chrétien, respect dû au caractère sacré du lien conjugal, sauvegarde du foyer placée dans le seul esprit chrétien.

Les conférences du P. Coulet se recommandent, écrit S. E. le card. Andrieu, par la sûreté de la doctrine, le luxe des preuves, la délicatesse des pensées, le charme du style.

La Piété antique, par André Godard. — In-12 de 324 p., 8 f. — Paris, Perrin (1925).

« Il sera démontré que les traditions antiques sont toutes vraies, que le paganisme entier n'est qu'un système de vérités corrompues et déplacées. » Cette assertion de Joseph de Maistre forme l'idée directrice du livre de M. Godard. Il est tout à fait exact, en effet, que la vérité a été *d'abord* communiquée par Dieu à l'homme et que les déformations et corruptions de la vérité ne se sont manifestées qu'*ensuite.*

Mais sur cette thèse, fondamentalement vraie, M. G. a eu le tort de greffer d'autres affirmations, très contestables pour ne pas dire plus. Pour un peu, le paganisme posséderait, lui aussi, une large part de vérités *d'ordre surnaturel :* le dogme trinitaire se retrouverait, dans toute sa pureté, dès les débuts de l'humanité, et avec une pureté relative dans les religions de l'Inde ou de l'Egypte. Les théologiens n'ont jamais eu d'audaces semblables !... Ajoutons que pour expliquer les problèmes de l'au-delà, M. G. recourt à l'hypothèse d'un élément « ultrafluidique, » intermédiaire entre l'esprit et la matière. Ce principe explique aussi « les dogmes les plus mystérieux du christianisme, la résurrection de la chair, l'Eucharistie, l'ubiquité et la localisation du Corps du Christ, l'accord de la Rédemption avec « cette évidence morale » *(sic)* qu'est la pluralité des mondes habités. » — Avis encore à MM. les théologiens.

S. Thomas n'a d'autorité que « sur le terrain intellectuel. » Mais comme nous allons au vrai non seulement avec notre *intelligence,* mais encore avec notre *volonté* et notre *amour,* s'en tenir à l'intellectualisme thomiste, c'est s'exposer à faire fausse route.

Autour d'une idée juste, l'auteur a rassemblé cent idées discutables et fausses. Manque de théologie sans doute ! On sera reconnaissant toutefois à M. G. de la bonne intention et du sentiment vraiment religieux qui ont inspiré son livre.

Traité de droit naturel, par Albert Valensin. — Tome II. — Un vol. in-8 de 577 p., 25 f. — Paris, Editions *Spes* (1925).

Ce tome second a pour sous-titre : *L'ordre humain.* L'ordre humain résulte de l'ordonnance des choses et des personnes en vue de la fin de la société, à savoir, le bien commun. Utilisation des biens matériels, association dans le travail, subordination à l'autorité légitime, respect du droit dont le fondement absolu et dernier est Dieu lui-même : voilà les éléments de l'ordre humain.

L'auteur aborde successivement les problèmes de la *propriété* (droit de propriété privée et exercice de ce droit) ; — du *capital* (prêt à intérêt et capitalisme) ; — du *travail* (philosophie chrétienne du travail ; directives d'une économie rationnelle du travail) ; — de la *cité* (réfutation du naturalisme politique ; étude positive de la nature, des fonctions et de la fin de l'Etat ; le principe d'autorité et les exigences de l'ordre humain ; devoirs et droits du citoyen et — ajoutons-le — de la *citoyenne,* M. Valensin inclinant fortement à concéder le droit de vote aux femmes) ; — de la *vie internationale* (les lois de la vie internationale ; la Société des Nations ; la Paix dans l'ordre humain).

Un *index* des auteurs cités et une courte table analytique terminent le volume.

Les remarques faites par l'*Ami* en 1923 (p. 215) à propos du tome I pourraient être renouvelées à l'occasion du tome II. Elles ne sont d'ailleurs nullement désobligeantes pour l'œuvre de M. V. On observait simplement que celui-ci s'inspire abondamment des maîtres de la science du droit naturel sans aucune prétention à leur faire concurrence. L'auteur « a voulu, semble-t-il, résumer, à l'usage des fervents de la question sociale qui n'ont guère l'occasion de fréquenter les gros livres et les grands auteurs, la substance, simplement, des thèses fondamentales... Les thèses essentielles et leurs preuves classiques sont esquissées, les objections proposées et résolues ; mais tout cela en raccourci, avec une sobriété qui laisse une marge intentionnelle à des développements... »

IMPRIMATUR
Lingonis, die 15 julii 1925.
EUG. LINDECKER, *Vic. gen.*

Le gérant : F. FROSSARD.

LANGRES. — Imprimerie de L'AMI DU CLERGÉ

Voilà comment le menuisier de Marcenat, avec les Pilules Pink guérit son estomac

M. Vialle, menuisier à Marcenat (Cantal), avait à se plaindre de son estomac. C'était une conséquence du surmenage. Il est fréquent que l'appauvrissement du sang et la dépression nerveuse qui résultent du surmenage aient leurs premières répercussions sur l'estomac. Puis l'affaiblissement vous gagne peu à peu et l'état général de la santé peut finalement être dangereusement compromis si une réaction énergique n'intervient pas. C'est cette réaction que provoquent les Pilules Pink en reconstituant la richesse du sang et en tonifiant le système nerveux. Les Pilules Pink complètent leur bienfaisante action en stimulant, en outre, les fonctions de l'estomac. Bientôt, sous leur influence, l'appétit se réveille, les digestions se régularisent.

« Je me suis trouvé très bien de la cure des Pilules Pink, » déclare M. Vialle. « Depuis quelque temps, je m'étais très affaibli et je souffrais beaucoup de l'estomac. Les Pilules Pink m'ont fait le plus grand bien et je vais en faire une nouvelle cure. »

Les Pilules Pink sont toujours employées avec succès contre l'anémie, la neurasthénie, l'affaiblissement général, les troubles de la croissance et du retour d'âge, les maux d'estomac, maux de tête, épuisement nerveux.

En vente dans toutes les pharmacies. Dépôt : Phcie P. Barret, 23, rue Ballu, Paris. 4 fr. 50 la boîte, 24 fr. les 6 boîtes, plus 0 fr. 60 de timbre-taxe par boîte.

La constipation empoisonne le sang

La SCAVULINE guérit la constipation

Toute personne constipée, du fait qu'elle ne va pas journellement à la selle, s'empoisonne. Notre intestin est journellement exposé aux pires souillures. Il faut qu'il soit nettoyé tous les jours. Les résidus de la nutrition, s'ils ne sont pas évacués, empoisonnent le sang. Cet empoisonnement se manifeste par les éruptions, les rougeurs, les furoncles, l'eczéma et ensuite par des affections plus profondes et plus graves. La Scavuline guérit la constipation d'une façon durable.

On trouve la Scavuline dans toutes les Pharmacies et au dépôt, Pharmacie Barret, 23, rue Ballu, Paris. 3 fr. la boite pour nombreuses purgations, plus 0 fr. 30 de taxe par boite.

ANÉMIE

NEURASTHÉNIE, FAIBLESSE CHLOROSE

Sirop de **DESCHIENS** à l'Hémoglobine

Régénérateur du sang, prescrit par l'élite médicale.

Supérieur à la viande crue et aux ferrugineux.

DESCHIENS, Paris, 9, Rue Paul-Baudry. R.C. Seine 207.204.

UROPHILE BAILLY

LE PLUS ACTIF DISSOLVANT DE L'ACIDE URIQUE

Rhumatismes. Douleurs. Goutte.

Migraines. Névralgies. Maladies des reins, de la vessie.

A. BAILLY, 15, rue de Rome, PARIS. R. C. Seine 1.079

Brochure sur demande

Téléphone 2-64 BREST (R. C. Brest n° 7827)

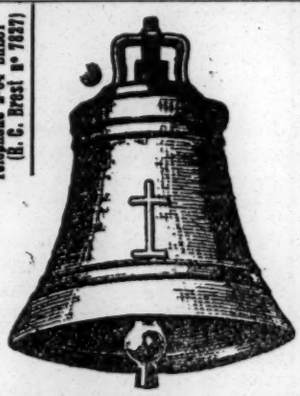

Cloches d'Eglises

BOURDONS, CARILLONS,

MONTURES tous Systèmes

Beffroi en Fer et en Bois, dix ans de garantie.

Mise en volée des Cloches par l'Electricité.

Société Anonyme des Etabts

MAURICE GRIPON

Anc. Maison BRIENS 1804

61, rue Yves-Collet

BREST (Finistère).

Le Duplicateur intarissable "SCRIPTA"

à encrage automatique et guides réglables

Tire des milliers de **COPIES PARFAITES**, sur papier mince, fort, glacé ou rugueux, à l'aide d'un même cliché stencil, d'un seul coup de **CYLINDRE SEC**, sans préparation préalable,

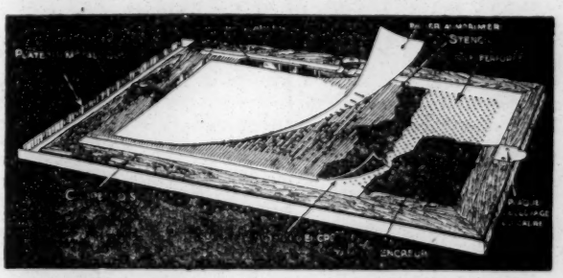

dans le minimum de temps, avec le maximum de propreté, sans réencrage, sans fatigue, économiquement.

Tarif spécial A C *sur demande à*

SOCIÉTÉ GRAPHICA, 24, RUE DE BONDY, PARIS (X^{E})

MALADES ABANDONNÉS

Demandez en toute confiance, une consultation gratuite, au Dr de notre Service Médical, qui vous prescrira, d'après la méthode du prêtre inventeur, les Remèdes Végétaux susceptibles de vous guérir radicalement. Méthode gratis.

Ecrire **Vieille Cure des Phocéens. Nice** (A.-M.)

---

2 YEUX POUR LA VIE

Le célèbre « **COLLYRE VERT** » du R. P. Louis-René a rendu la vue à des aveugles ! Qui peut le plus peut le moins. Si vous souffrez des YEUX n'hésitez donc pas à y avoir recours. *Notice gratis.* Prix : 7 fr. 65 *franco.*

Vieille Cure des Phocéens, NICE (A.-M.).

EUCHROMINE (Déposée)

R. C. Seine 77.746

PEINTURE **à l'eau silicatée en poudre,** applicable directement sur tous les matériaux (pierre, brique, plâtre, bois, etc.), à l'intérieur et à l'extérieur. **Economique, solide et lavable.** 25 nuances. 108, Avenue des Batignolles, St-OUEN (Seine). Téléph. Marcadet 10-12.

évolution. Espérons que la vaste diffusion dont jouit la Collection *Familia* va remettre *Fabiola* aux mains et au cœur de tout le monde. Car il n'est guère de lecture plus grande et plus saine, plus captivante tout ensemble et plus sûrement génératrice de générosité et d'esprit chrétien. Nous avons tous besoin de nous retremper dans nos origines, de revivre la vie des premiers chrétiens, de respirer notre air natal, l'air des catacombes. Nous avons pour cela les immortels chefs-d'œuvre de Champagny et de Paul Allard. Mais ils ne sont pas à la portée de tout le monde. Entre parenthèses, nous souhaiterions ardemment qu'un travailleur dévoué voulût extraire des 12 volumes de Champagny un tableau (qu'il ne serait pas impossible de faire tenir en 1 ou 2 vol.) de la vie de l'Eglise et de la vie des premiers chrétiens. En attendant, et même après que ce sera fait, *Fabiola* demeurera toujours, pour l'universalité des lecteurs, le miroir fidèle de l'âme de nos ancêtres des catacombes, et le plus vivant, le plus attrayant des récits.

L'autre jour, nous félicitions la Collection *Familia* de rééditer *Patira,* et nous donnions à son directeur l'assurance que de Raoul de Navery on ne se lasserait jamais. *Patira,* dans l'œuvre de Navery, avait une suite : *Le Trésor de l'Abbaye.* C'est cette suite que tous les lecteurs de *Patira* vont saisir avec le plus joyeux empressement, la joie de lire un beau récit, la joie de lire des pages d'une belle pureté de style, une joie qui sera l'auxiliaire de la grâce de Dieu.

Deux nouveaux volumes aussi dans BIBLIOTHÈQUE DE MA FILLE, in-12 de 290 et 320 p., à 6 f. : 1° **La Clef du Jardin du Roi,** par J. de Cheylus, un nom que nous ne connaissions pas, un nouveau venu dans la gracieuse phalange des collaborateurs de l'aimable *Bibliothèque.* Pour son coup d'essai (si c'est un coup d'essai), J. de Cheylus nous sert à souhait : élégance et distinction du style, et peintures très fines du monde, d'une finesse que la charité surveille toujours, bien mieux, qu'elle anime toujours. Il y a là des nouveaux riches, avec leur égoïsme, leur morgue, surtout chez les dames : les messieurs n'ont pas encore dépouillé toute pudeur et semblent même, ici ou là, quelque peu intimidés de leurs récents millions. Il y a aussi d'anciens riches, qui n'ont rien perdu, mais qui, n'ayant rien gagné, ne figurent plus aux sommets de l'échelle des fortunes. Il y a même des conférences pour dames du monde, et des conférences qui sont efficaces et convertissent une vieille tante acariâtre et ramènent la paix dans un ménage troublé... ; — et 2° **La Tour-Hugon,** par Marie Le Mière : celle-ci n'est pas une nouvelle venue ; elle nous a donné bien déjà une dizaine de volumes, et l'on admirera une fois de plus ici avec quelle dextérité, quel tact elle met en relief les inévitables oppositions de caractères et comment la vie, qui n'est pas un roman, doit être à base de sacrifice et de dévouement.

Enfin, les *Editions de la Semaine de Suzette* reprennent la série qui avait été interrompue par la guerre et nous donnent pour cette année 1925 une **Suzette en vacances** (in-16 de 192 p.) à qui son titre seul suffit à assurer le plus éblouissant et le plus légitime succès et qui est bien un inépuisable trésor de récits, d'anecdotes, de poésies, de saynètes, de fantaisies, même de musique pour rondes, de renseignements pratiques... pour petites filles, et pour grandes aussi, et pour leurs grands frères... *Si Peau-d'Ane m'était conté... Suzette* est tout de même autre chose que *Peau d'Ane ;* et une enfant bien élevée, élevée comme on sait le faire dans les familles chrétiennes, trouvera chez *Suzette* un agrément d'une essence tout à fait supérieure à ce que La Fontaine cherchait en *Peau d'Ane.*

Les Jeunes Gens et les Sports, par le P. Vuillermet, O. P. — In-12 de 134 p., 4 f. — Paris, Lethielleux.

Tous nos lecteurs de France ont suivi avec le plus vif intérêt l'enquête menée par la *Croix* sur les conséquences des sports. C'est une question tout à fait à l'ordre du jour. A un excès d'engouement a risqué de succéder un excès de dénigrement. Il est sûr qu'on peut abuser des sports, que les sports peuvent avoir des inconvénients, d'ordre physique comme d'ordre moral, comme toutes choses d'ailleurs, comme le travail lui-même s'il n'est réglé. Ici comme partout s'impose le *sapere ad sobrietatem.* On aura, dans l'opuscule du P. Vuillermet, une excellente petite Somme de ce qu'il faut penser des sports, de leurs rapports avec la morale, avec la volonté (former des sportifs n'est pas toujours synonyme de former des hommes), avec l'intelligence (comment le sport peut favoriser le développement de l'intelligence et comment il peut l'entraver) ; le sport apprentissage de la vie sociale ; l'avenir de la race et les sports ; le sport et la guerre (est-ce le sport qui a gagné la guerre ?) ; les sports et la famille ; les sports et le dimanche ; la nouvelle Religion de la force et de la beauté ; etc. Et un mot qui résume et met au point bien des choses : *A la Française !*

BÈGUES voulant guérir, écrivez Curé Subligny (Cher). Cours le 5 Août.

STELLINE HUILE LITURGIQUE pour SANCTUAIRES, brûlant très bien avec mèche Guillon 0. R. C. Aix 68 CH. DRAGON-NOIREL à Aix-en-Provence.
ENVOI DU PRIX COURANT SUR DEMANDE

Le Vêtement Ecclésiastique

Pour être véritablement bien habillé, coupe irréprochable, tissus de choix, il faut s'adresser à **RAMLOT,** le tailleur si apprécié de MM. les Ecclésiastiques. Ses **IMPERMÉABLES** de formes spéciales, en tissu caoutchouté et en **IMPER-IODEN** pure laine naturelle, remportent les plus grands succès.
—— Voir ses rayons de chemiserie et chaussures.
Demander la "**DOUILLETTE-RAGLAN**" (marque déposée)
Catalogue général et échantillons envoyés franco
76, rue de Rennes, PARIS

Arthritiques
pour préparer votre **EAU ALCALINE**
n'employez que le
SEL VICHY-ETAT
qui lessive les REINS, l'ESTOMAC et l'INTESTIN et élimine l'ACIDE URIQUE
0.25 le paquet pour 1 litre d'eau **0.25**
Toutes Pharmacies

LOURDES POUR TOUS ACHATS D'OBJETS DE PIÉTÉ ET SOUVENIRS ADRESSEZ-VOUS AU **PALAIS DU ROSAIRE**

Envoi franco du Catalogue

64, Boulevard de la Grotte
Succursale : 158, rue de la Grotte

R. C. Lourdes 116

Société Générale

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE EN 1864 R. C. Seine 64.462

CAPITAL 500 MILLIONS

Siège social : 29, Boulevard Haussmann, Paris (9e)

97 succursales, agences et bureaux à Paris et dans la Banlieue, 546 agences en Province, 4 agences à l'Etranger (Londres, Barcelone et St-Sébastien, Espagne), correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger.

Correspondant en Belgique : Société française de Banque et de dépôts, Bruxelles, 70, rue Royale. — *Anvers*, 74, pl. de Meir. — *Ostende*, 21, av. Léopold.

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE ET DE BOURSE

SERVICE DE COFFRES-FORTS ET DE COMPARTIMENTS DE COFFRES-FORTS au siège social et dans les succursales, depuis 8 fr. par mois

Le Conseil d'administration de la Société Générale a nommé administrateurs : MM. Léon Cornudet et Henry Poirier qui étaient le premier : censeur, et le second : directeur de cet établissement. Pour remplacer M. Cornudet, le Comité de censure a nommé censeur : M. Georges Verstraëte, secrétaire du Conseil d'administration, et à sa place M. Edmond Taffineau, directeur-adjoint.

CHEMISES, GILETS, CALEÇONS "TETRA"

Tissus spongieux remplaçant avantageusement la flanelle.

EXIGEZ cette MARQUE

GROS : Société Française des Tissus TÉTRA
12, Rue de Hanovre, PARIS-2e
R. C. Seine 101.853

MARALIMENT

Régénérateur de la Vie

de l'Abbé A. SEBIRE
(Ancien Aumonier de l'Hôtel-Dieu d'Abbeville)
A base d'algues marines alimentaires et de légumineuses préparées.

Fait GROSSIR rapidement et considérablement

Salut des Désespérés !

Fait ENGRAISSER

les TUBERCULEUX — tous les AMAIGRIS

Ce produit doit être adopté comme base alimentaire ou suralimentaire par tous les malades sans exception, et pour se maintenir en bonne santé,

GOÛT exquis, ne revient qu'à 0 fr. 16 le potage. — Remplace : viande, poisson, *huile de foie de morue*, œufs, et tous les reconstituants.

Convient à tous : *Malades, Vieillards, Enfants, Nourrices, etc.*, chasse les maladies en régénérant l'organisme et assure la longévité. — Ne contient ni chocolat, ni cacao, ni phosphates chimiques, ni sucre ; ces produits sont échauffants et parfois nuisibles à la santé.

Paquet pour 40 potages 6.50, *franco* 8.20
Cure complète, 6 paquets 37.» — 38.85

Quelque maladie que vous ayez, vous devez nous demander **GRATIS et FRANCO**

la Notice, attestations et tous documents. Ecrire aux LABORATOIRES MARINS, 191, faub. St-Antoine, PARIS

HUILE Olive pure 76 f. ; de table 63 f. ; blanche 57 f. ; du sanctuaire 62 f. (les 10 litres *franco*). Savon blanc 72 % 10 kil. brut 35 f. *franco*. Cafés verts et cuits. Œuvre Ste-Thérèse, Marseille. Chèque post. 59-92.

ANCIENNE ŒUVRE DU VIN DE MESSE
fondée par M. l'abbé ROUS en 1871

SPÉCIALITE DE VINS DE MESSE

Rose et Blanc doux, Blanc sec supérieur
livrés en bonbonnes et en fûts

VINS CHOISIS de TABLE, blanc, rouge et rosé
livrés en barriques et feuillettes

Etablissements Veuve P. OLIVER
Baynuls-sur-Mer (Pyrénées-Orientales). R. C. Céret 614

ANTI-EPILEPTIQUE DE LIEGE

guérit toutes les maladies nerveuses

FANYAU, PHARMACIEN, LILLE

Demandez Brochure et renseignements gratis sur ce précieux remède.

FONDERIE SPÉCIALE DE CLOCHES
Les Fils de G. PACCARD
à Annecy-le-Vieux (Hte-Savoie)
Fondeurs de "La Savoyarde"
du bourdon de la victoire « La Jeanne d'Arc »
pour la cathédrale de Rouen
Sonnerie brevetée, à battant rétrolancé, *supprimant toute peine pour le sonneur et annulant tout ébranlement aux beffrois.* R. C. Annecy 142

MARBRERIE RELIGIEUSE — Autels, Rétables, Chaires, Ex-Votos, Colonnes, Revêtements, etc.

TAILLE de PIERRE pour la construction : moellons, socles, cordons, marches, perrons, taille en élévation, etc.

DALLAGES pierre, marbre, granit

SCULPTURE décorative et artistique.

RÉFÉRENCES :
Basiliques de FOURVIÈRE et de LOURDES

SOCIÉTÉ des MARBRES, PIERRES et GRANITS

Anonyme au Capital de 6.000.000 fr.

11, Quai des Brotteaux — LYON

Téléph. Vaudrey 20.62 — Télégr. MARBEPIERRE, LYON

Ateliers de marbrerie : Lyon, Buxy et Molinges. — Scieries de marbre : Grenoble et Molinges. — Carrières de pierres : Buxy, Colombier, Rocheret. — Carrières de marbres : Jura, Pyrénées, Italie. —

Note. — *La* Société des Marbres, Pierres et Granits *n'a pas de catalogue, mais elle établira sur demande des* **dessins** *et* **devis** *d'après indications.*